



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dernière mise à jour septembre 2026

PCS Treize-Vents Version 01-Janvier 2014 Mise à jour juillet 2026	SOMMAIRE	Fiche organisation
--	-----------------	-------------------------------

I- ALEAS ET ENJEUX DE LA COMMUNE : DIAGNOSTIC DES RISQUES

Fiche organisation

- A- Liste des risques majeurs de la commune
- B- Présentation de la commune

Fiches réflexes

- C- Aléas, enjeux et stratégies d'actions
 - Inondation terrestre
 - Phénomènes météorologiques : tempête, orage, verglas, neige
 - Séisme
 - Feu de forêt/incendie
 - Risques technologiques (Industriel, Transport de Matières Dangereuses, Minier, Radiologique)
 - Mouvement de terrain
 - Pollution des eaux intérieures
 - Canicule / Grand froid
 - Sanitaire
 - Minier/radon

II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Fiches organisation

- A- Description, fonctionnement et équipement du Poste de Commandement Communal (PCC)
- B- Organigramme du Poste de Commandement Communal
- C- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et des responsables communaux

Fiches missions

- D- Acteurs du Plan Communal de Sauvegarde :
 - Rôle du Directeur des Opérations de Secours (DOS)
 - Rôle du Responsable des Actions Communales (RAC)
 - Rôle du Secrétaire et du chargé de Communication
 - Rôle de la cellule alerte de la population
 - Rôle de la cellule logistique
 - Rôle de la cellule accueil, hébergement et ravitaillement de la population
 - Rôle du référent de quartier

III- STRATEGIES D'ACTIONS et MOYENS ASSOCIES

Fiches organisation

- A- Alerte et information de la population
- B- Accueil - Hébergement - Ravitaillement de la population

IV- ANNUAIRE de CRISE

Fiches réflexes

V- CADRE JURIDIQUE

Fiches organisation

- A- Arrêté Municipal
- B- Réglementation
- C- Suivi des mises à jour du PCS

ANNEXES

- DICRIM : consignes de sécurité à diffuser et à faire appliquer par la population
- Cartes numérisées : les risques de la commune, les lieux stratégiques
- Accueil des populations : recensement des impliqués
- Main courante
- Exemple arrêté de réquisition
- Exemple arrêté d'interdiction de circulation

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D'ACTIONS	Fiche Organisation

A- Liste des risques majeurs de la commune

Les risques majeurs		Quels risques dans ma commune ?	Carte associée	Remarques
RISQUES NATURELS	Inondation terrestre	X	X	
	Inondation, Submersion marine, érosion littorale			
	Feu de forêt/incendie	X		Plusieurs ENS sur la commune
	Phénomènes météorologiques Tempête – Orage – Neige - Verglas	X		
	Séisme	X	non	Les stratégies d’actions sont celles définies par la commune dans le chapitre III.
	Mouvement de terrain/retrait-gonflement argile	X		
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Risques technologiques → Risque industriel, Transport de Matières Dangereuses (TMD), Accident divers → Conséquences : incendie, explosion, émanation toxique	X	X	A minima chaque commune est concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses
	Rupture de barrage			
	Pollution de l’eau	X		
RISQUE SANITAIRE	Canicule / Grand froid	X		
RISQUE SANITAIRE	Pandémie	X		
AUTRE	Minier + radon	X		

B- Présentation de la commune

Préciser :

- Recensement 2025 : 607 habitations (523 résidences principales, 62 résidences secondaires et 22 logements vacants) / 1255 habitants
- Superficie : 1920 ha / 34 km de voiries communales
- Manifestations et événements divers :
 - Randonnée semi-nocturne le 1^{er} weekend de juin (environ 800 personnes),
 - Marché de producteurs (juin et décembre),
 - Rassemblement véhicules anciens (juillet)
 - Vide-grenier (septembre/octobre)
- Autres particularités : proximité du Puy du Fou, nombreux meublés de tourisms sur la commune

PCS
Treize-Vents

I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS

Inondation terrestre

Fiche réflexes

I- Description de l'ALEA dans la commune

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables : elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau (crue) provoquée par des pluies importantes et durables.

Comment se manifeste-t-elle ?

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaines : elles se manifestent par un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- des crues torrentielles,
- des ruissellements en secteur urbain

A Treize-Vents, le risque inondation est de type « crue à débordement lent de cours d'eau » : on parle de ce type de crue quand la rivière (Sèvre Nantaise) sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

L'ampleur des inondations est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux. Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges ou les sols gelés.

La commune de Treize-Vents est concernée par les crues de la Sèvre Nantaise.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par les arrêtés ministériels suivants [Arrêtés Cat Nat : consulter la liste | CCR - Réassureur public](#):

Type de catastrophe	Début et fin de l'évènement	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations	Du 01/04/1983 au 28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations	Du 04/07/1983 au 25/09/1983	10/09/1983	11/09/1983 + 08/10/1983
Inondations	Du 20/06/1984 au 20/06/1984	21/09/1984	18/10/1984
Inondations	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations	Du 27/02/2010 au 01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Si l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu, en 2025 + janvier 2026, la Sèvre nantaise est sortie de son lit et des résidences secondaires en bord de Sèvre ont été inondées.

La commune est concernée par le PPRI de la Sèvre Nantaise, annexé au PLUI.

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune en annexe qui localise le risque

II- Liste des ENJEUX de la commune situés en zones inondables

ENJEUX Habitations, voirie, industrie, ERP,...	Localisation des zones inondables Ou Coordonnées précises des habitations concernées	Caractéristiques (nb d'habitations, étages,...)
Habitations	Chambon	3 (résidences secondaires) – maisons à étage
Habitations	Baillarge	1 (résidence secondaire) – pas d'étage
Habitations	Capeleau	2 (résidences secondaires) – maisons à étage
Habitations	Froment	Gîte
Habitations	Le Coteau (en face Plassard)	1 (résidence secondaire) – maison à étage
Habitations	Moulin Neuf	1 (résidence principale) – pas d'étage – solution de repli (le voisinage, actuellement membre de la famille, en zone non inondable)
Voirie VC2	Route de St Amand sur Sèvre	
Habitations	Charbonneau	1 (résidence secondaire) – maison à étage

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune, en annexe qui localise les enjeux.

→ Se référer à **l'annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque et « Gestionnaire de réseaux » en cas de coupure d'électricité, d'eau, de téléphonie ou de réseaux routiers (ENEDIS, VENDEE EAU, ORANGE, ARD).

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision - Surveillance des zones inondables	Suivi prévision des inondations via Météo-France : VIGILANCE METEO FRANCE Carte de vigilance météorologique sur la France https://www.vigicrues.gouv.fr/	Elus / secrétariat
	Alerte de la Préfecture dès le niveau jaune mail, puis en alerte orange et rouge par Appel Gala, mail auprès des communes concernées.	Elus / secrétariat
	Surveillance locale – Le Pontreau Seuil de déclenchement : inondation entrainement des coupures de voiries ou menaçant des habitations. Le Maire décide l'activation du Plan Communal de Sauvegarde dès lors qu'une inondation ou un risque imminent d'inondation est susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes, d'entraîner l'isolement d'une partie du territoire communal, la coupure d'axes de circulation essentiels ou la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde au profit de la population.	Elus / service technique
Alerte population	Alerte Orange : Site Internet, réseaux sociaux + mégaphone et téléphone (résidences secondaires),	Cellule alerte/secrétariat

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS	Fiche réflexes
	Phénomènes météorologiques : vent violent, orage, verglas, neige	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Comme toutes les communes, Treize-Vents peut être soumise à tout aléa météorologique : vent violent (dernière tempête connue : Xynthia en 2010), orage, grêle, verglas, neige...

S'il n'y a pas eu d'arrêt reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, les orages/grêle de 2006 ont engendré des dégâts de toitures, essentiellement sur bâtiments agricoles

II- Liste des ENJEUX de la commune

L'aléa peut se produire sur tout le territoire de la commune. Les conséquences peuvent être multiples.

Dans ce cas il est important **d'identifier les lieux et personnes sensibles devant être secourus en premier : école, périscolaire/accueil de loisirs, espace jeunes.**

→ Se référer à **l'annuaire de crise** : « Populations nécessitant une attention particulière » et « Lieux ouverts au public (ERP) » et « Gestionnaire de réseaux » en cas de coupure d'électricité, d'eau, de téléphonie ou de réseaux routiers (ENEDIS, VENDEE EAU, ORANGE, ARD).

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	Suivi des prévisions Météo-France : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil	Elus/service administratif
	Préfecture + météo France Seuil de déclenchement : vigilance météorologique rouge	Elus/service administratif
Prévention	Affichage / site internet / réseaux	Cellule alerte/secrétariat
Alerte population (préciser les moyens d'alerte)	Alerte Orange : site internet, réseaux sociaux, SMS (en fonction de l'analyse du risque) L'école sera alertée par téléphone et mail Le mégaphone selon l'analyse de la situation Prévenir les référents	Cellule alerte/secrétariat
	Alerte Rouge : site internet, réseaux sociaux, SMS L'école sera alertée par téléphone et mail Le mégaphone selon l'analyse de la situation Prévenir les référents	Cellule alerte/secrétariat
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	Alerte Orange : Eviter les déplacements, surveillance des itinérants, campements	Cellule logistique
	Alerte Rouge : Eviter les déplacements, surveillance des itinérants, campements Etre attentif aux manifestations prévues sur la commune et les interdire si nécessaire	Cellule logistique
Sécurisation des zones	Route barrées ou déviées si besoin en lien avec l'ARD Mise en place de signalétique – D 11 et centre bourg	Cellule logistique
Accueil population	Voisins, famille, salle de sports, salle des Hirondelles	Cellule accueil

Les consignes à la population :

AVANT

- Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- Rentrez les animaux
- Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- Débranchez les appareils électriques
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- Ne touchez pas aux câbles électriques
- Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)
- En cas d'alerte rouge :
- Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS	Fiche réflexes
	Séisme	

I- Description de l'ALEA dans la commune

L'aléa peut se produire sur tout le territoire de la commune. Les conséquences peuvent être multiples.

En 2023, deux secousses sismiques ont été ressenties sur la commune : deux habitants ont déclaré l'apparition de fissures sur leur maison après l'évènement – La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'a pas aboutie.

A Treize-Vents, le risque sismique est de 3/5 à l'échelle réglementaire (DDRM85 – rapport de risques Géorisques).

II- Liste des ENJEUX de la commune

En cas de séisme, il est important d'identifier les lieux sensibles devant être secourus en premier :

- L'école,
- Le périscolaire/accueil de loisirs
- Espace jeunes

Par ailleurs, il est important de contrôler en priorité les bâtiments « à chute » :

- L'église (clocher)
- L'espace Lucie Macquart (clocher)

Le Maire en tant que Directeur des Opérations doit être capable d'indiquer rapidement la localisation de ces lieux sensibles aux services de secours et aux autorités.

→ Se référer à l'**annuaire de crise** : « Populations nécessitant une attention particulière » et « Lieux ouverts au public (ERP) » et « Gestionnaire de réseaux » en cas de coupure d'électricité, d'eau, de téléphonie ou de réseaux routiers (ENEDIS, VENDEE EAU, ORANGE, ARD).

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	Aucune à ce jour <i>Seuil de déclenchement : séisme provoquant de nombreux dégâts ou coupures de réseaux nécessitant des mesures de protection de la population</i>	Elus/secrétariat
Alerte population (préciser les moyens d'alerte)	<i>SMS, Site internet + réseaux sociaux</i> <i>Mégaphone</i>	Cellule alerte
Sauvegarde	Après un séisme, identifier les bâtiments, habitations, ayant des risques d'effondrement. Faire évacuer si nécessaire : bâtiments publics (salle omnisports, salle polyvalente)	Cellule logistique

Sécurisation des zones	Les lieux à risques seront interdits à la circulation avec l'aide de la gendarmerie et de l'agence routière. Le déblaiement des routes sera effectué par la municipalité avec l'aide des services ou entreprises nécessaires.	Cellule logistique
Accueil population	Salle omnisports	Cellule accueil

Les consignes pour la population :

- Avant la crise :
 - Repérez les endroits où se protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
 - Fixer les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés
 - Préparer un kit d'urgence avec les objets et articles essentiels
- Pendant la crise :
 - S'abriter près d'un mur d'une structure porteuse ou meuble lourd
 - S'éloigner des fenêtres
 - Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie : éloignez-vous du bâtiment
 - Ne pas rester à côté des lignes électriques
 - En voiture, ne pas sortir et s'arrêter à distance des bâtiments
 - Rester attentif : après une 1^{ère} secousse, il peut y avoir des répliques
- Après la crise :
 - Sortir du bâtiment et s'éloigner de ce qui pourrait s'effondrer
 - Eviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
 - Rester à l'écoute des consignes

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS	Fiche réflexes
	Risques technologiques → Risque industriel, minier, radiologique, Transport de Matières Dangereuses (TMD) → Conséquences : incendie, explosion, émanation toxique	

I- Description de l'ALEA dans la commune

a- Risque industriel

Nom de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Localisation de l'entreprise / des mines	Produits ou activités dangereux (précisez les quantités)	Nature des risques (Explosion, Incendie, Emanation Toxique)
Provimi	Fabrique de produits nutritionnels animaux	Zone artisanale	Huiles essentielles	Incendie, Pollution

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune qui localise les entreprises à risque, en annexe.

b- Risque de Transport de Matières Dangereuses

La commune est traversée par les voies de transport suivantes :

- Routes : RD 11

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune qui recense les voies de transport, en annexe.

c- Risque minier

Le risque minier se définit comme un risque résultant de la conséquence de la coexistence d'enjeux de surface (ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel) et d'aléas (manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données) relatifs à l'exploitation minière, actuelle ou passée.

L'exploitation de la mine d'uranium (La Commanderie) a cessé en 1991 et le site a été dépollué.

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements.

Les dommages peuvent être importants et affecter notamment la voirie ainsi que les réseaux d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres natures : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, émission de radioactivité.

II- Liste des ENJEUX de la commune

Les enjeux sont les personnes ou infrastructures nécessitant une attention particulière qui se trouvent dans un périmètre de sécurité autour de la zone où l'accident s'est produit. La distance du périmètre de sécurité sera déterminée par le SDIS.

L'entreprise PROVIMI se trouvant à proximité d'un étang/cours d'eau, il existe un risque de pollution.

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune qui localise les entreprises et les voies de transport, en annexe.

→ Se référer à **l'annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque et « Gestionnaire de réseaux » en cas de coupure de réseaux routiers (ARD) + Prévenir le technicien de rivière de l'EPTB de la Sèvre Nantaise (02.51.80.09.51).

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévention	<i>Seuil de déclenchement : accident nécessitant des mesures de protection de la population / évacuation ou confinement demandé par le Préfet</i>	
Alerte population	Mégaphone, SMS, si nécessaire contact physique des riverains par les élus.	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	Sur conseil du SDIS évacuation ou confinement	Cellule logistique
Sécurisation des zones	Signalétique : « route barrée »	Cellule logistique
Accueil population	En fonction du nombre de personnes : Salle des Hirondelles (capacité 100), salle de sports (capacité 500)	Cellule accueil

Les consignes à la population

AVANT

- Sachez identifier le risque : repérez les signalisations apposées sur les camions de marchandises dangereuses, mousse ou mortalité inhabituel de poissons dans les cours d'eau, étang...

PENDANT

Témoin d'un accident :

- **Donnez l'alerte aux services de secours** en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), la description des panneaux présents sur le camion
- **Protégez la zone pour éviter un sur-accident** : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

Fuite de produit / NUAGE TOXIQUE

- Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous

- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- **Confinez-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D'ACTIONS	Fiche réflexes
	Pollution des eaux intérieures	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Identification des zones à risques :

- ☐ Côte littorale → pollution maritime /
- ☒ Cours d'eau → nom du cours d'eau : Sèvre Nantaise, La Vouzay (ruisseau de la Boulaie)
- ☒ Plan d'eau → nom du plan d'eau : étang communal
- ☒ Bassin d'orage, mare fossé, réseau eau pluviale
- ☒ Captage (puits/forage ou retenue) d'eaux utilisées à des fins de consommation humaine →
- Localisation :
- ☐ Autres (Préciser) :

II- Liste des ENJEUX de la commune

Les conséquences d'une pollution peuvent être :

- Atteintes à la vie de la faune et de la flore : poissons...
- Atteintes aux exploitations agricoles

Liste des activités ou établissements sensibles au risque de pollution	Localisation OU/ET coordonnées précises de ces établissements ou activités	Caractéristiques
Exemple : Plage des Dunes		
Exemple : Bassin de captage AEP		
	Néant	

→ Se référer à **l'annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque.

Prévenir le technicien de rivière de l'EPTB de la Sèvre Nantaise (02.51.80.09.51).

III- Stratégies d'actions de la commune

A- Phase d'urgence

Etapes	Comment	Qui
Evaluation de l'importance de la pollution	Se rendre sur place et : 1- Identifier les zones touchées 2- Définir la nature de la pollution et son importance 3- Déterminer les sites d'intervention prioritaires Seuil de déclenchement : pollution de l'eau potable	SDIS, gendarmerie, agent communal
Alerte population	1- Selon l'importance et la nature la population : Alerter la préfecture, le SDIS, l'intercommunalité, les communes voisines, la DDPP...	Cellule alerte
	2- Contacter toutes les activités ou établissements concernées de la commune	Cellule alerte
	3- Prévenir la population par les moyens d'alerte suivant : mégaphone, contact des riverains par téléphone, SMS	Cellule alerte
Sécurisation des zones	Prendre si besoin un arrêté municipal de fermetures des lieux impactés par la pollution + interdire l'accès aux lieux si nécessaire	Cellule logistique/secrétariat
Préserver les intérêts de la commune	Contacteur la gendarmerie ou l'ONEMA pour établir l'origine de la pollution, la faire constater. Attention justifier chacune des décisions prises et conserver les justificatifs.	Cellule logistique/secrétariat
Ravitaillement de la population en eau potable	Salle des Hirondelles, salle de sports	Cellule accueil

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D'ACTIONS	Fiche réflexes
	Canicule / Grand froid	

I- Description de l'ALEA dans la commune

La commune peut recevoir des alertes grands froids l'hiver et des alertes canicules de différents niveau l'été.

Le plan canicule est suivi par le comité social.

La canicule (de niveau rouge) de juin 2026 a mobilisé les membres du comité social et le Maire : le Maire a demandé la mise en place d'un accueil minimal à l'école, mise à disposition de la salle des Hirondelles si besoin (pas utilisée) + appels/visites des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Achat de ventilateurs + des filtres solaires ont été installés aux Petits Lutins.

II- Liste des ENJEUX de la commune

Le Comité social recense les personnes fragilisées et isolées via un article dans le journal municipal + auprès du Club de l'Amitié.

Le registre communal est également alimenté de façon systématique avec les données d'un certain nombre de personnes fragiles : les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de « prestations d'action sociale versées au titre de la perte d'autonomie par des organismes d'assurance vieillesse ». Ces données doivent être transmises aux maires par le président du conseil départemental et la Caisse d'assurance retraite.

Le cas échéant, la commune est coordonnée avec les associations d'aides à domiciles ADMR, le Comité social, les services médicaux, pour connaître les populations sensibles. Surveillance du voisinage.

- En cas de canicule : prise de contact avec les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables afin de s'assurer que tout va bien et que ces personnes disposent de l'aide dont elles pourraient avoir besoin (famille, aide à domicile...)
- En cas de grand froid : vigilance particulière pour les sans-abris – Mobilisation du déplacement solidaire si besoin pour un transport au sein du CHRS de Mortagne Sur Sèvre ou des Herbiers.

III- Stratégies d'actions spécifiques de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	-Carte vigilance Météo-France : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil -Alerte préfecture <i>Le Maire pré-active le PCS dès le passage en vigilance jaune de Météo-France pour un épisode de canicule ou de grand froid. Le PCS est activé à compter du passage en vigilance rouge dès lors que des personnes vulnérables nécessitent une assistance particulière, qu'un risque sanitaire est identifié ou que le fonctionnement normal de la commune est perturbé.</i>	Elus – secrétariat

Prévention	Journal d'informations de la commune : « Les Vents de l'Info », site internet + réseaux sociaux, affichage	Cellule alerte + secrétariat
Alerte population (préciser les moyens d'alerte)	Communication directe auprès des personnes fragiles (actu, affichage, visites physiques) + site internet et réseaux sociaux	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	Visites et accompagnement régulier des personnes sensibles et fragiles	Cellule accueil + Comité social
Accueil population	Lieu frais pour accueillir la population : Salle des Hirondelles	Cellule accueil + Comité social
	Lieux chauffés pouvant loger les personnes en difficultés : salle des Hirondelles	Cellule accueil + comité social

Les consignes pour la population en cas de canicule :

• Avant la crise :

- Repérer un local à température basse en cas de canicule/chaude en cas de grand froid : salle des Hirondelles

• Pendant la crise :

- Boire beaucoup d'eau
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne pas rester en plein soleil
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur
- Prendre des nouvelles de son entourage

• Après la crise :

- Si on ressent le moindre inconfort, demander de l'aide à ses voisins et si nécessaire, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS Risques sanitaires : pandémie / épizootie	Fiche réflexes
---------------------	--	-------------------

I- Description de l'ALEA dans la commune

Une pandémie est une épidémie qui se propage sur plusieurs régions du monde, touchant un nombre important de personnes et nécessitant des mesures exceptionnelles pour contrôler sa propagation.

Une épizootie est une maladie contagieuse qui se répand parmi les animaux d'une région ou d'un pays.

Caractéristiques du Risque

- **Prise en charge médicale accrue** : La pandémie peut engendrer un afflux massif de patients nécessitant une prise en charge dans les établissements de santé locaux.
- **Limitation des déplacements** : Des mesures restrictives peuvent être mises en place pour limiter la propagation de l'épidémie, affectant ainsi les activités économiques et sociales locales.
- **Besoin en matériel médical** : Une pandémie entraîne une forte demande en équipements médicaux comme des masques, des tests, et du gel hydroalcoolique.
- **Épizooties potentielles** : Certaines maladies animales peuvent également être transmises aux humains (zoonoses), ce qui nécessite une coordination entre les services de santé humaine et vétérinaire.

Impact sur la Commune

- **Restriction des activités socio-économiques** : Confinements, fermetures temporaires de commerces ou services publics pourraient être nécessaires.
- **Mobilisation des élus pour pallier les nécessités de confinement et éventuelles distributions de matériel médical**

Mesures de Prévention et d'Atténuation

- **Formation du personnel communal** : Sensibilisation des agents municipaux aux mesures préventives nécessaires (hygiène, distanciation sociale).
- **Communication auprès de la population** : Mise en place d'un système efficace pour informer et sensibiliser la population à l'importance des gestes barrières.
- **Coordination avec les services régionaux et nationaux** : Établissement de liens étroits avec les autorités sanitaires régionales et les autres acteurs locaux.

Scénarios d'Intervention

- **Scénario de confinement localisé** : En cas de clusters localisés, des confinements ou des quarantaines ciblées pourraient être mis en place.
- **Répartition des patients dans les structures sanitaires** : Planification pour répartir la charge entre différents établissements afin d'éviter une surcharge excessive.

L'épidémie de COVID en 2019-2020 a mobilisé l'ensemble des élus et du service administratif pour distribuer des masques, faire de la prévention, annuler les événements. Une réorganisation des services a été nécessaire pour respecter les gestes barrières et l'absence de contact.

Le télétravail des agents administratifs avait été autorisé par délibération a posteriori à titre dérogatoire.

II- Liste des ENJEUX de la commune

Le registre des personnes vulnérables doit être tenu à jour afin d'identifier les personnes isolées et vulnérables.

Ce registre sera alimenté de façon systématique avec les données des bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de « prestations

d'action sociale versées au titre de la perte d'autonomie par des organismes d'assurance vieillesse. Ces données doivent être transmises aux maires par le président du conseil départemental et la Caisse d'assurance retraite.

La commune se coordonnée avec les associations d'aides à domiciles, le Comité social, les services de soins infirmiers à domicile.

Un seul PC portable (+ casque permettant les appels) peut être mis à disposition des agents administratifs + décision du conseil municipal prise en 2021 n'autorise pas le télétravail. (Tous les dossiers sont disponibles en réseaux pour permettre le télétravail).

→ Se référer à **l'annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque.

III- Stratégies d'actions spécifiques de la commune

Etapas	Comment	Qui
Prévision	Alerte préfecture et ARS (Agence Régionale de Santé) <i>Seuil de déclenchement : demande de mobilisation adressée par le Préfet ou l'ARS</i>	Elus/secrétariat
Prévention (diffusion des consignes de sécurité)	Communication via les réseaux sociaux, le site internet	Cellule alerte
Alerte population (préciser les moyens d'alerte)	Communication via les réseaux sociaux, le site internet, mégaphone	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement ou distribution d'eau, de vaccins,...)	Confinement de la population, distribution de masques ou autre fourniture de 1 ^{ère} nécessité	Cellule logistique
Accueil population	Salle assurant le stockage et la distribution d'eau, de vaccins : Salle des Hirondelles (chambre froide)	Cellule accueil

Les consignes à la population :

AVANT

- Préparez les produits de premières nécessités (alimentaire et médical, eau...)
- Consulter les informations officielles

PENDANT

- Suivez les consignes et l'évolution de la situation
- Confiniez-vous, appliquer les gestes barrières et limitez les contacts
- Si on ressent les symptômes décrits, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

APRÈS

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations
- Si on ressent le moindre inconfort, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

PCS Treize-Vents	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D'ACTIONS	Fiche réflexes
	Mouvement de terrain/retrait- gonflement argile	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents à très rapides.

Le mouvement de terrain peut être causé par le retrait/gonflement des argiles : les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Sur l'échelle réglementaire, à Treize-Vents, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par les arrêtés ministériels suivants [Arrêtés Cat Nat : consulter la liste | CCR - Réassureur public](#):

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE1005933A	Mouvement de Terrain	27/02/2010	02/03/2010
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

II- Liste des ENJEUX de la commune

ENJEUX Habitations, voirie, industrie, ERP,...	Localisation des zones à risques Ou Coordonnées précises des habitations concernées	Caractéristiques (nombre d'habitations,...)
Habitations	Rue du Bardeau, Rue des Néfliers, La Boulaie, Le Breuil, Chambon, La Chataigneraie, Baillarge, Froment, Les Hautes Roches, Moulin Neuf, La Laurière, La Chuinière, L'Arbreitière, Plassard	Principalement maisons de bords de Sèvre + 2 lotissements
Ecole	Rue des Néfliers	
Restaurant scolaire/accueil de loisirs	Rue des Néfliers	

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune, en annexe qui localise les enjeux (cf. géorisques) .

→ Se référer à **l'annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque.

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Surveillance des zones concernées	Surveillances des fissures au niveau des bâtiments Seuil de déclenchement : Le Maire peut pré-activer le PCS en période de sécheresse prolongée ou dès lors que des désordres	Les propriétaires

	liés au retrait-gonflement des argiles sont signalés sur les bâtiments du territoire communal. Le PCS est activé lorsque les désordres constatés sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes, nécessitent l'évacuation de bâtiments ou perturbent le fonctionnement d'équipements publics ou de réseaux essentiels.	
Prévention	<i>Idem</i>	
Alerte population (préciser les moyens d'alerte)	<i>Au cas par cas, porte à porte principalement, hauts-parleurs éventuellement</i>	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	<i>Relogement si nécessaire</i> <i>Eventuelle procédure de péril imminent si le bâtiment menace de s'écrouler</i>	Cellule logistique + secrétariat
Sécurisation des zones	<i>Interdiction de circulation, sécurisation avec barrières</i>	Cellule alerte
Accueil population	<i>Au cas par cas (relogement famille, logements sociaux, hôpital local, logements mairie)</i>	Cellule accueil

Les consignes à la population :

AVANT

- Repérez les signes pouvant alerter : apparition de fissures importantes, affaissement du terrain, déformation des routes ou des bâtiments

PENDANT

- Signalez rapidement toute anomalie à la mairie
- Evitez les zones dangereuses
- Respectez les périmètres de sécurité mis en place

APRÈS

- Signaler les désordres à votre assureur

PCS
Treize-Vents

I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS Minier/Radon

Fiche réflexes

I- Description de l'ALEA dans la commune

1) QU'EST-CE QUE LE RISQUE RADON ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

2) COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le radon est produit par la désintégration du radium issu lui-même de la famille de l'uranium, présent partout dans les sols et plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. C'est pourquoi des niveaux élevés en radon sont mesurés dans certaines régions françaises (Bretagne, Limousin, Massif central, Vosges, Alpes, Pyrénées, Corse...). Secondairement, il peut aussi provenir de matériaux de construction et de l'eau.

Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Néanmoins, il existe une grande variabilité de niveau de radon d'un habitat à l'autre, même s'ils sont situés à proximité, en fonction notamment des caractéristiques techniques du bâtiment.

3) QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ?

Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme.

Les produits de désintégration du radon (descendants) sont également radioactifs et s'associent aux poussières véhiculées par l'air que nous respirons.

Le nombre annuel de décès par cancer du poumon dû à l'exposition domestique au radon est estimé à environ 3 000 en France. Cela correspond à environ 10% des cancers du poumon.

4) QUEL EST LE RISQUE SUR LA COMMUNE ?

Les communes exposées au risque radon sont classées en trois zones (article R1333-29 du Code de la santé publique) du risque le plus faible (zone 1) au plus élevé (zone 3) :

L'ensemble de la commune de Treize-Vents est située en zone 3.

Zone 3 : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire.

II- Stratégies d'actions de la commune

Les différentes mesures prises à titre de prévention et de protection contre le risque radon sont les suivantes :

- Information préventive de la population et des établissements recevant du public
- Campagnes de mesures en liens avec l'ARS et la communauté de communes pour certains ERP (accueil de loisirs et mairie)

Etapes	Comment	
Prévention	Interdiction d'accès aux bâtiments concernés <i>Seuil de déclenchement : Le PCS est activé lorsque qu'une alerte des autorités sanitaires signale un risque particulier pour la population ou que les concentrations mesurées ou leurs conséquences nécessitent la mise en œuvre de mesures immédiates de protection des personnes, la fermeture d'équipements publics ou l'organisation d'une continuité de service.</i>	Mairie
Alerte population	Au cas par cas : porte à porte / haut-parleurs / site internet / newsletter / Facebook / Instagram	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	Evacuation selon les préconisations du SDIS	Cellule logistique
Sécurisation des zones	Mise en place de barrières, et déviations en lien avec la gendarmerie et l'ARD.	Cellule logistique
Accueil population	Salle des Hirondelles	Cellule accueil

PCS
Treize-Vents

I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D'AL

Feu de forêt/Incendie

réflexes

I- Description de l'ALEA dans la commune

L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine. L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 60% des départs d'incendie, la plupart dus à l'emploi du feu (brûlage, barbecue), aux mégots, aux dépôts d'ordures... Aute cause importante : la malveillance, mise à feu volontaire qui génère souvent les feux les plus grands.

La commune de Treize-Vents présente une vulnérabilité aux incendies en raison de son caractère rural, de la présence de nombreux bâtiments agricoles, d'habitations dispersées, de haies bocagères et d'espaces naturels boisés. Le risque est particulièrement marqué en période estivale lors des épisodes de sécheresse et de vent.

Les incendies peuvent concerner :

- les habitations et dépendances ;
- les bâtiments communaux et établissements recevant du public ;
- les exploitations agricoles ;
- les ateliers artisanaux ;
- les cultures, prairies, talus et haies bocagères ;
- les espaces naturels boisés du territoire communal (ENS).

II- Liste des ENJEUX de la commune situés en zone boisée

ENJEUX Habitations, voirie, industrie, ERP,...	Localisation des zones boisées ou Coordonnées précises des habitations concernées	Caractéristiques (nombre d'habitations, ERP,...)
Habitations du lotissement des Bleuets	Proche de l'ENS de La Boulaie	100
Exploitations agricoles	Villages	
Réseaux d'énergie et de télécommunication	Villages (les réseaux du centre bourg sont enfouis)	
Habitation proche des ENS de la vallée de la Sèvre et des abords	Moulin-Neuf, la Chataigneraie, le Breuil, Charbonneau, Froment, les Hautes-Roches	20
Ecoles, restaurant scolaire, accueil de loisirs	Rue des Néfliers	ERP

→ Se référer à l'**annuaire de crise** ou au registre associé, où sont recensées les coordonnées de la population concernée par ce risque.

III- Stratégie d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	Suivi prévisions météorologiques : VIGILANCE METEO FRANCE Carte de vigilance météorologique sur la France Alerte de la Préfecture/SDIS Seuil de déclenchement : le PCS est activé lorsque le feu constaté nécessite l'évacuation de la population et la mise en œuvre de mesures immédiates de protection	Service administratif/Elus
Prévention	Entretien des chemins et espaces boisés	Service technique
Alerte population	Site internet, réseaux sociaux + mégaphone	Cellule alerte
Sauvegarde (évacuation ou confinement)	En cas d'évacuation, rassemblement salle des Hirondelles	Cellule logistique
Sécurisation des zones	Les lieux à risques seront interdits à la circulation des véhicules et des personnes avec l'aide du SDIS et de la gendarmerie + évacuation des habitations	Cellule logistique
Accueil population	Salle des Hirondelles	Cellule accueil

Les consignes à la population :

AVANT

- Débroussailler son terrain
- Ne pas jeter de mégots
- Respecter les restrictions préfectorales

PENDANT

- Alertez le 18 ou le 112
- N'approchez pas du sinistre
- Fermez portes, fenêtres et aérations
- Suivez les consignes et n'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger
- Apportez une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérez
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur

ID : 063-Z16302901-20200906-20200906G01-AR		
+ PCS Treize-Vents	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche Organisation
	A- Description, fonctionnement et équipement du Poste de Commandement Communal (PCC)	

1- Description du Poste de Commandement Communal

Directeur des Opérations de Secours

LE MAIRE
DUDOGNON-HERAULT
MARIELLE
ou son Suppléant
BABARIT CYRILLE

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Finalités

Organisation opérationnelle qui permet de se répartir des missions afin de gérer le plus efficacement possible un événement de sécurité civile.

Localisation du PCC

Adresse précise : 27 rue Rémy René Bazin

Lieu précis : MAIRIE

N° téléphone : 02.51.65.32.34

Portable Maire : 07 88 86 72 62

Portable 1^{er} adjoint : 07 78 01 68 07

Autre lieu de repli à répertorier:

Salle des Hirondelles tél. 02.51.65.34.75

Fonctions / Missions

- Analyser la situation et adapter le dispositif suivant la nature et l'ampleur du sinistre
- Faire le recensement des personnes pouvant être impliquées dans l'événement
- Déterminer les actions nécessaires à la sauvegarde des sinistrés et à la préservation des biens
- Alerter et informer la population
- Coordonner et gérer la mise en œuvre des actions sur le terrain
- Faire réquisitionner et acheminer les moyens nécessaires
- Faire remonter l'information vers les services opérationnels (SDIS – Gendarmerie – Police)

2- Fonctionnement et équipement du Poste de Commandement

a- Moyens de communication disponibles

Moyens de communication	Matériels à disposition ? (OUI ou NON)	Localisation
Télécopieur/scan	Oui	Sur tous les postes informatiques de la mairie
Plusieurs lignes de téléphones au sein du PCC	Oui	Mairie : accueil, secrétariat, bureau du Maire + adjoints,
Téléphones supplémentaires	Oui	Portable d'astreinte – bureau du Maire
Téléphones portables dédiés ou des radios portatives pour communiquer entre membres du PCC et les personnes sur le terrain	Portables service technique	
Télévision, radio à piles pour suivre les médias	Radio à piles	1 ^{er} placard à droite salle de conseil
Accès internet	Oui + Borne wifi : connexion réseau « invité » : Deneku+331	

b- Documentation disponible

Préciser quels documents sont disponibles pour le PCC afin de faciliter la prise de décision

Documentation	Matériels à disposition ? (OUI ou NON)	Localisation
- Les exemplaires du PCS et du DICIRM (format informatique, papier)	Oui	Format papier : Etagère bureau des adjoints - Format informatique : Vie locale/Dans la commune/PCS
- Les documents départementaux : DDRM, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles), PPRN, PAC (Portée à Connaissance),...	Oui	
- Les cartes de la commune : cartographies des risques, carte des lieux stratégiques, carte topographique de la commune	Oui	Format papier : Etagère bureau des adjoints - Format informatique : Vie locale/Dans la commune/PCS
- L'annuaire de crise opérationnel, le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées,...	Oui	Format papier : étagère bureau adjoint- Format informatique : vie locale-dans la commune - PCS
- Documentation technique fiable et exploitable des infrastructures techniques de la commune	Plans	Format papier : étagère bureau adjoint
- Archives d'incidents de sécurité civile antérieurs		/

c- Matériels disponibles

Matériels	Matériels à disposition ? (OUI ou NON)	Localisation
Matériels bureautiques de base (papier, stylos, photocopieur,...)	Oui	Placard dans le couloir du service administratif (à côté bureau du Maire)
Matériel informatique (ordinateurs portables)	Oui	1 en bas armoire bureau SG + 1 bureau du Maire
Système de protection électrique (notamment un onduleur ou un système équivalent pour faire face aux coupures d'électricité)	Oui	1 bureau SG
Secours électrique autonome	Non	

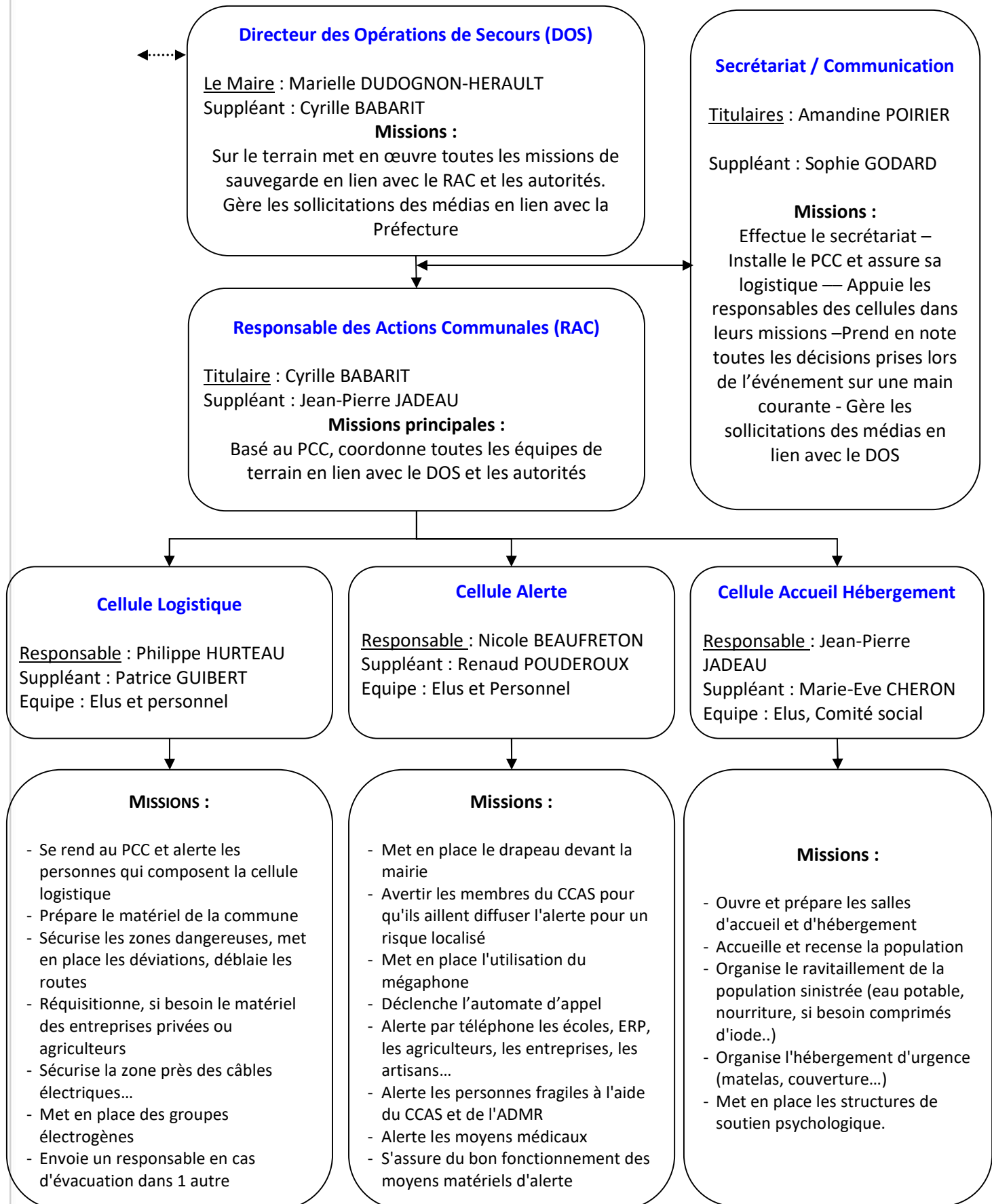
Minimum de ravitaillement (eau, café, nourriture) et moyens sanitaires	Oui	
Badges et chasubles pour repérer le rôle de chaque élu, agent ou bénévole	Oui	Placards salle de conseil municipal

PCS
Treize-Vents

II- ORGANISATION COMMUNALE

B- Organigramme du Poste de Commandement Communal (PCC)

Fiche
Organisation



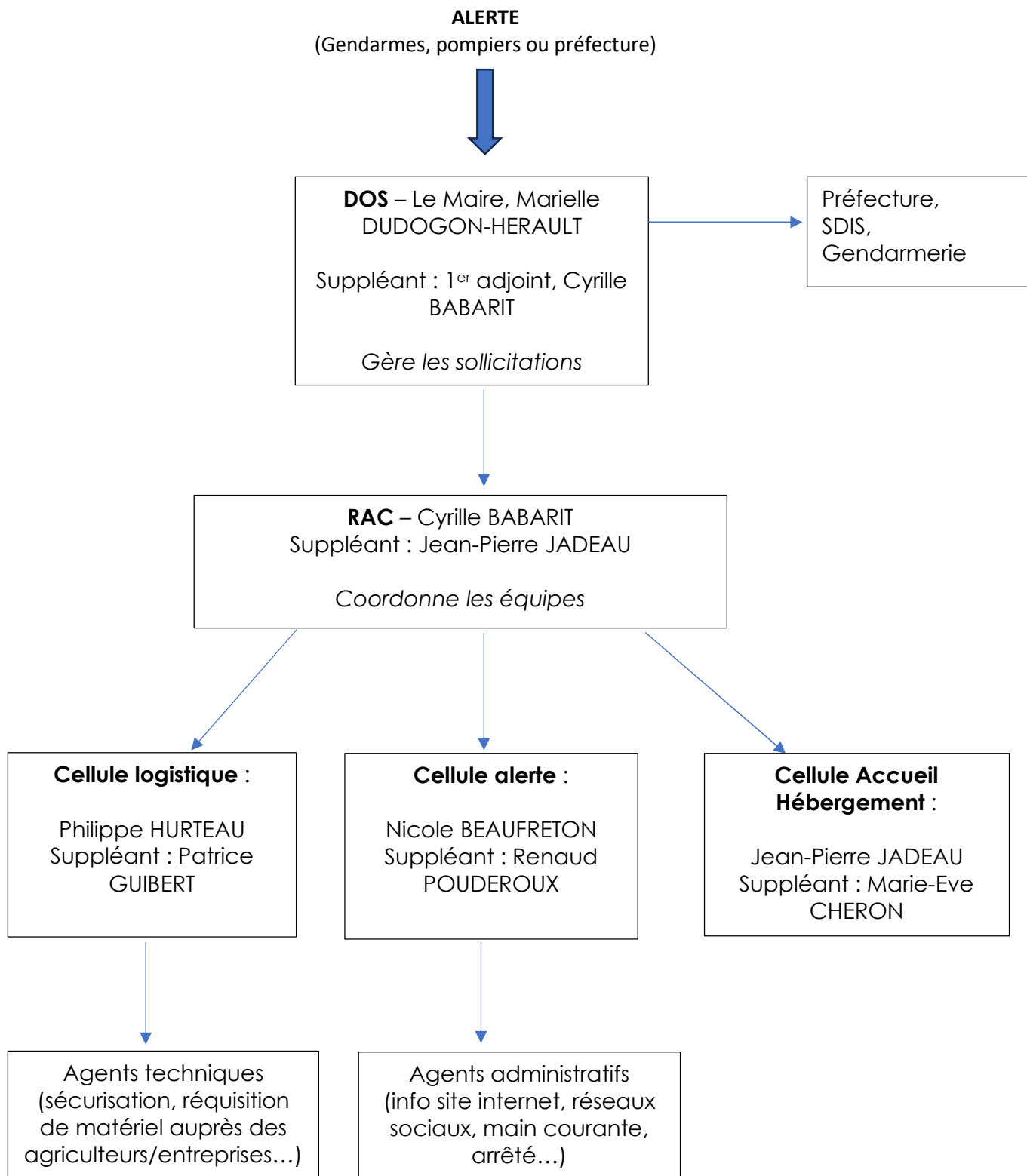
PCS Treize-Vents	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche organisation
	C- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et des responsables communaux	

La commune doit être en mesure de réceptionner une alerte des autorités départementales et de la diffuser aux équipes constituant le dispositif PCS. La réception et la diffusion de l'alerte en interne doivent être précisées.

	En journée	Le weekend et la nuit
Qui réceptionne les alertes de la préfecture et des services de secours ?	Maire et adjoints	Maire et adjoints
Qui analyse les alertes ?	Maire, Elus	Elus
Qui diffuse les alertes ?	Personnel administratif, Maire et adjoints	Elus
Qui met en place les premières mesures sur le terrain ?	Personnel technique, Maire et adjoints	Elus
Qui déclenche le PCS ?	Maire	Maire
Qui faut-il prévenir lorsque le PCS est déclenché ?	Préfecture (cellule de crise - PCC) : Pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr SDIS : codis@sdis-vendee.fr Gendarmerie : bta.mortagne-sur-sevre@gendarmerie.interieur.gouv.fr	Préfecture, SDIS, gendarmerie

→ Se référer à **l'organigramme du PCC** et à **l'annuaire de crise** pour avoir les coordonnées des personnes à contacter.

SCHEMA D'ALERTE



PCS Treize-Vents	II- ORGANISATION COMMUNALE	Fiche missions
	CRISE Rôle du Responsable des Actions Communales (RAC)	

☐ Titulaire : Cyrille BABARIT
Fonction : 1^{er} Adjoint
☐ Suppléant : Jean-Pierre JADEAU

Fonction : Conseiller Délégué

Le Responsable des Actions Communales (RAC), sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune. Le RAC est basé au Poste de Commandement Communal (PCC).

PHASES	MISSIONS DU RAC
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Analyse avec le Maire la situation, les besoins et les décisions à prendre
	Informe les responsables des cellules du PCC que le PCS est déclenché et qu'ils doivent le rejoindre au PCC
	Constitue avec les responsables des cellules du PCC, les différentes équipes de terrain selon les besoins et l'organisation prévue
Pendant la crise	Organise l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune au sein du PCC : - Alerte de la population - Evacuation, rassemblement et accueil de la population - Ravitaillement du PCC, du poste de commandement, des lieux d'accueil - Mise en place des moyens matériels nécessaires pour réguler la circulation, sécuriser les zones dangereuses,... - Communication avec les médias, la population - Réquisition possible pour assurer le respect du bon ordre, la sûreté et la salubrité publique
	Transmet les ordres aux équipes du terrain pour mettre en place les mesures
	Effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire
	Assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre en restant en contact avec les équipes présentes sur le terrain, le Maire, la Préfecture et les services de secours
Fin de la crise	Anticipe les besoins des phases suivantes par une analyse de la situation
	Coordonne les actions à mener : organiser le soutien de la population, assurer le relogement transitoire, maintenir le ravitaillement des populations et des intervenants, coordonner l'intervention des intervenants bénévoles et extérieurs, remettre en service les infrastructures, organiser la gestion des dons

PCS Treize-Vents	II- ORGANISATION COMMUNALE D	Fiche missions
	CRISE Rôle du Directeur des Opérations de Secours (DOS)	

☐ Titulaire : Marielle DUOGNON-HERAULT

Fonction : Maire

☐ Suppléant : Cyrille BABARIT
Fonction : 1^{er} Adjoint

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement du plan de secours départemental (ORSEC). Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire reste responsable de nombreuses actions durant la gestion de l'événement.

PHASES	MISSIONS DU MAIRE (ou suppléant)
Au début de la crise	Reçoit l'alerte
	Informe ses administrés de l'alerte
	Met en place les mesures de surveillance prévues dans le PCS
	Se rend sur les lieux pour évaluer la situation et les besoins
	Décide des premières mesures d'urgence
	Si besoin, prévoit le guidage des secours vers le lieu de l'accident
	Indique et met à disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
	Déclenche le PCS
Pendant la crise	Informe du déclenchement du PCS aux autorités et leur donne les coordonnées du PCC
	Organise avec le PCC les différentes mesures : - Alerte de la population - Evacuation, rassemblement et accueil de la population - Ravitaillement du PCC, du poste de commandement, des lieux d'accueil - Mise en place des moyens matériels nécessaires pour réguler la circulation, sécuriser les zones dangereuses,... - Communication avec les médias, la population - Réquisition possible pour assurer le respect du bon ordre, la sûreté et la salubrité publique
	Reste en contact et tient informé les autorités, les services de secours et le PCC des différentes décisions et de l'évolution de la situation
Fin de la crise	Annonce la phase post-urgence au PCC
	Analyse les actions à entreprendre pour accompagner les sinistrés dans cette phase : - Assurer la communication post-urgence : médias, population - Mettre en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remise en état, d'aide administrative et sociale - Maintenir le ravitaillement des personnes relogées ou sans ressources - Encadrer les nouveaux intervenants - Assurer le relogement transitoire - Remettre en service les infrastructures - Gérer les dons
	Organise une réunion de débriefing sur l'événement et sa gestion

PCS
Treize-Vents

II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Rôle du Secrétariat / Communication

Fiche missions

☐ Titulaire : Amandine Poirier

Fonction : Secrétaire de Mairie

☐ Suppléant : Sophie GODARD

Fonction : Adjointe Administrative

☐ Equipe : Sophie GODARD, Valérie DUGAST

PHASES	MISSIONS DU SECRETARIAT
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au lieu déterminé pour accueillir les membres du Poste de Commandement Communal (PCC)
	Organise l'installation du PCC avec le maire et le responsable des actions communales
	Ouvre une main courante pour suivre l'événement et les mesures prises
Pendant la crise	Assure l'accueil téléphonique du PCC
	Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, ...)
	Assure la rédaction et la transmission des documents émanant du PCC
	Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
	Tient à jour la main courante du PCC
	Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire
	Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
	Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
Fin de la crise	Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
	Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

PCS Communes	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle de la cellule alerte population	

- ☐ Responsable : Nicole BEAUFRETON Fonction : 2^{ème} Adjointe
☐ Suppléant : Renaud POUDEROUX Conseiller municipal
☐ Equipe : Agents administratifs + référents de quartier

PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au Poste de Commandement Communal (PCC)
	Alerte les personnes qui composent la cellule alerte population
	Prépare le message d'alerte de la population et les consignes de sécurité associées avec le DOS et le RAC → se référer aux consignes de sécurité du DICRIM
Pendant la crise	Alerte par <u>téléphone, porte à porte ou porte voix</u> la population se trouvant dans les zones à risque
	Avertit les référents de quartier qu'ils doivent alerter l'ensemble de la population
	Met en place l'utilisation du mégaphone
	Alerte par téléphone les écoles, EHPAD, ERP, les agriculteurs, les entreprises, les artisans,...
	Alerte les personnes fragiles avec l'aide du CCAS et des services d'aide à domicile de la commune
	Si besoin, met en œuvre l'évacuation de la population avec l'aide des services de secours
	Si besoin, met en œuvre l'évacuation des exploitations agricoles, de l'école, des entreprises avec l'aide des services de secours
	Organise le transport collectif des personnes vers les lieux d'accueil de la population
	Alerte les moyens médicaux
	S'assure du bon fonctionnement des moyens matériels d'alerte
	S'assure de la réception de l'alerte par la population
	Tient informé la population, les responsables des ERP et entreprises de l'évolution de la situation
Fin de la crise	Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise

PCS Commune	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle de la cellule logistique	

- ☐ Responsable : Philippe HURTEAU Fonction : 3^e Adjoint
☐ Suppléant : Patrice GUIBERT Conseiller municipal
☐ Equipe : Agents techniques

PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au PCC et fait un bilan de la situation avec le responsable des actions communales
	Alerte les personnes qui composent la cellule logistique
	Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone,...)
Pendant la crise	Prépare et met en œuvre les moyens matériels internes de la commune
	Identifie les besoins logistiques et organise la mise en place des moyens matériels de la commune pour : - Sécuriser les zones dangereuses : mise en place des barrières, mise en place d'une déviation, si nécessaire faire la circulation, déblayer les routes,... - Assister les services de secours
	Organise l'intervention des moyens matériels externes avec les gestionnaires de réseaux et les entreprises réquisitionnées si besoin
	Sécurise les zones près des câbles électriques,...
	Met en place des groupes électrogènes (en priorité dans les lieux d'accueil, le PCC,...)
	En cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil concerné
Fin de la crise	Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
	Assure la récupération du matériel communal mis à disposition

PCS Commune	II- ORGANISATION COMMUNALE	Fiche missions
	CRISE Rôle de la cellule accueil, hébergement et ravitaillement de la population	

☐ Responsable : Jean-Pierre JADEAU

Fonction : Conseiller délégué

☐ Suppléant : Marie-Eve CHERON

Conseillère déléguée

☐ Equipe : Elus + agents communaux

PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au Poste de Commandement Communal (PCC)
	Alerte les personnes qui composent la cellule accueil, hébergement et ravitaillement de la population
Pendant la crise	Organise et coordonne l'accueil de la population évacuée dans les salles d'accueil non menacé par l'incident
	Accueille et recense la population (départ et arrivée) sur un fichier (voir en annexe la fiche → Recensement de la population évacuée)
	Organise le ravitaillement de la population sinistrée et des intervenants (eau potable, nourriture, si besoin ingestion d'iode stable,...) en lien avec la cellule logistique
	Organise l'hébergement d'urgence (matelas, couvertures,...) en lien avec la cellule logistique
	Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique)
	Organise le transport collectif des personnes vers le lieu de vie sécurisé
	En cas d'évacuation dans une autre commune, envoie un responsable dans le centre d'accueil concerné
	Tient informé la population de l'évolution de la situation en lien avec le RAC
Fin de la crise	Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
	Met en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remise en état, d'aide administrative et sociale en lien avec le Maire
	Met en place des moyens d'hébergement de plus longue durée : mobil home, hôtels, foyers,...
	Met en place une structure de fabrication et de distribution de repas pour les habitants ne disposant plus de ressources
	Assure le ravitaillement des intervenants bénévoles et extérieurs

PCS
Communes

II- ORGANISATION COMMUNALE D CRISE

Fiche missions

Rôle du référent de quartier

- ☐ **Responsable de l'alerte communale** (interlocuteur du référent) : Nicole BEAUFRETON
- ☐ **Documents associés** : DICRIM, Fichier « Recensement de la population alertée », carte des secteurs d'alerte, carte des lieux stratégiques, carte des risques

PHASES	MISSIONS DU REFERENT DE QUARTIER
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Si besoin, se rend au Poste de Commandement Communal (PCC) pour recevoir les consignes
	Reçoit les consignes pour la diffusion de l'alerte : ○ remise du message d'alerte par le responsable de l'alerte communale (informations spécifiques + consignes du DICRIM) ○ validation du secteur à alerter
	Prépare le fichier « Recensement de la population alertée » (voir en annexe)
Pendant la crise	Alerte par porte à porte tous les habitants se situant dans sa zone
	Transmet à la population les informations concernant : - l'événement ou l'alerte météo - les consignes de sécurité à suivre - le suivi de l'événement : à la radio, par un appel à la mairie,...
	<u>En cas de préparation à l'évacuation</u> , préciser les lieux d'accueil communaux et le point de rassemblement pour ceux qui n'ont pas de véhicules
	Recense les habitations qui n'ont pas reçu l'alerte sur le fichier « Recensement de la population alertée »
	Identifie les personnes fragiles ou isolées sur le fichier « Recensement de la population alertée »
	Sur ordre du responsable de l'alerte communale, met en œuvre l'évacuation de la population (une fois la population alertée, le référent guide les personnes évacuées vers les lieux d'accueil ou de rassemblement) avec l'aide des services de secours
	Tient informé régulièrement par téléphone, le responsable de l'alerte communale de l'avancé de la diffusion de l'alerte auprès de la population
Fin de la crise	Après la diffusion de l'alerte , le référent se rend au Poste de Commandement Communal pour transmettre le fichier « Recensement de la population alertée » qui recense les personnes alertées au responsable de l'alerte communale
	Si besoin, prévient par porte à porte toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise

PCS Treize-Vents	III- STRATEGIES D’ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	A- Alerte de la population	

La réglementation impose la rédaction d’un règlement d’alerte qui doit définir les modalités de mises en œuvre des différents moyens d’alerte.

→ Se référer au GUIDE « Alerte de la population » pour identifier les moyens d’alerte et remplir cette fiche

I- Moyens d’alerte de la commune

Liste des moyens d’alerte	Moyens d’alerte retenus par la commune	Pour quels risques
Porte-voix - mégaphone	X	Tous
Porte à porte par les membres du Comité social	X	Canicule-Grand froid
Système automate d’appel	X	En cours d’acquisition en lien avec la communauté de communes
Sirène		
Site internet de la commune et réseaux sociaux	x	Tous
Accueil téléphonique ou physique à la mairie	X	Tous
Drapeau		
Médias	X	A voir avec la Préfecture-Rouge

II- Description de la mise en œuvre des moyens d’alerte

Pour chaque moyen d’alerte retenu décrire les modalités pratiques de leurs mises en œuvre.

1-ENSEMBLE MOBILE D’ALERTE (EMA) : porte-voix

Mégaphone acheté pour être utilisé en cas d’alerte de niveau orange ou rouge ; il se trouve dans le 1^{er} placard en entrant dans la salle de conseil à droite.

Des messages type sont stockés avec le mégaphone.

Personne en charge de la diffusion : personnes mentionnées à la cellule alerte de la population – Nicole BEAUFRETON est la référente.

Véhicule dédié à l’alerte par mégaphone : véhicule communal ou véhicule personnel d'un élu

2- PORTE A PORTE

En fonction des zones et des forces en présence, les référents de quartier devront alerter les administrés en porte à porte.

La liste des référents de quartiers se trouve ci-après et les coordonnées dans l’annuaire.

Personnes dédiées à l'alerte par porte à porte concernant des personnes fragilisées par leur situation sociale : Nicole BEAUFRETON, Jean-Luc TESSIER, Caroline LARGER, Sophie BILLAUD, Marie-Eve CHERON, Rémy RICHARD

3-SITE INTERNET

Quel que soit le message d'alerte et son niveau, un message est diffusé sur la page d'accueil du site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) par le responsable de la cellule alerte (Nicole BEAUFRETON) et/ou le service administratif.

4-SYSTEME AUTOMATE D'APPEL

La communauté de communes va acquérir un système automate d'appel. La commune de Treize-Vents souhaite l'utiliser.

La stratégie d'alerte (pour quels risques il sera utilisé, par qui, par quel appel téléphonique, par SMS,...), la constitution des bases de données pour recenser la population doivent être mises en place dans la commune.

5- MEDIAS

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, la gestion des médias est effectuée par les services de la préfecture.

6 – REFERENTS DE QUARTIER

Les référents de quartier sont chargés d'informer la population et de transmettre les consignes données par le responsable de la cellule alerte aux habitants des quartiers qui leur sont désignés ci-après :

- Les Bleuets : Marthe MARTY
- Les Néfliers/Bardeau Pierre : WILLIAMSOM
- Rue Rémy René Bazin : Maud MORIN
- Vieille Fontaine/Rue des Ecoles : Mary-Line GOUSSE
- Cité des Rosiers/Cité Belle-Vue et Rue de Ribac : Manuella SEGUIN
- Les Ménicles/Les Quatres Pierres/Baillarge : Stéphane PINEAU

Le responsable de la cellule alerte se chargera de désigner les référents de quartier susceptibles d'alerter la population dans les villages en fonction de la situation.

III- Les messages d'alerte

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'incident ou de la situation,
- Consignes de sécurité à suivre : se référer au DICRIM,
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.

S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, vêtements chauds, traitements médicaux en cours,...

NB : - le message doit être concis et objectif (ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

- il doit être validé par le Maire ou son représentant.

INONDATION

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation exceptionnelle est attendue.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

VENT VIOLENT

ALERTE ORANGE

ATTENTION, ALERTE ORANGE VENT VIOLENT

Limitez vos déplacements

Fixez les objets susceptibles d'être emportés

ALERTE ROUGE

ATTENTION, ALERTE ROUGE VENT VIOLENT

Restez chez vous

Fixez les objets susceptibles d'être emportés

ACCIDENT INDUSTRIEL : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

SANS EVACUATION DES POPULATIONS

ATTENTION, ALERTE ACCIDENT

Mesdames, Messieurs,

Un risque menace votre quartier. Un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses vient de se produire.

Nous vous demandons de rentrer chez vous, de calfeutrer vos issues et de ne pas utiliser de feu.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

ATTENTION, ALERTE ACCIDENT

Mesdames, Messieurs,

Un risque menace votre quartier. Un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses vient de se produire.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez la salle polyvalente et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

RISQUE INCENDIE

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un incendie est actuellement en cours sur le secteur de [lieu].
Merci de ne pas vous rendre sur place, de respecter les consignes des services de secours et de suivre les informations diffusées par la mairie.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un incendie est actuellement en cours sur le secteur de [lieu].

Pour votre sécurité, les habitants doivent évacuer immédiatement.

Rejoignez la salle des Hirondelles indiquée par les autorités et suivez les itinéraires de déviation mis en place.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
- **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ÉLOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

PCS Treize-Vents	III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	B- Accueil, hébergement, ravitaillement de la population	

→ Se référer au **GUIDE** « **Choix des lieux stratégiques et organisation de l'accueil de la population** » pour remplir cette fiche.

I- Phase d'urgence

1- Description des lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement transitoire

Fonctionnalités	Nom du lieu (Salle polyvalente, salle de sport, gîtes, campings,...)	Spécificités (superficie, chauffage, sanitaire, capacité,...)	Ordre de priorité d'ouverture des lieux
Lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement de la population (PRV)	-Salle des Hirondelles	188 m2 (+ étage de 58 m2) 100 personnes Salle chauffée, sanitaire, restauration possible	Personnes concernées en petit nombre
Lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement de la population (PRV)	-Salle de sports	1087 m2 500 personnes	Personnes concernées en grand nombre
Poste Médical Avancé (PMA) <i>PMA mis en place par le SDIS pour les blessés</i>	Salle Lucie Macquart	532 m2	Sur demande des services de secours
Chapelle ardente	Salle Lucie Macquart	532 m2	En cas de plusieurs décès
Centre de Regroupement des Moyens des services de secours (CRM)	Parking salle de sports		Parking mis a disposition pour les services de secours
Drop Zone (hélicoptère)	Terrain de foot		
Poste de Commandement Communal (PCC)	Mairie (salle conseil municipal)		

→ Se référer à l'**annuaire de crise** « **Lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement dans le cadre du PCS** » pour connaître les coordonnées précises de ces lieux.

→ Se référer à la **carte des lieux stratégiques** de la commune en annexe, qui localise ces lieux.

2- Recensement des moyens internes pour assurer l'accueil l'hébergement

→ **Remplir l'annuaire de crise** : recenser tous les **moyens matériels communaux et privés** de la commune pouvant assurer l'accueil, le ravitaillement et l'hébergement de la population.

3- Organisation de l'accueil dans les lieux prévus

Missions à minima :

Un recensement de la population doit être effectué lors de leur arrivée et départ dans les lieux d'accueil : La personne en charge de l'accueil doit remplir un tableau spécifique → **Voir en annexe « Accueil de la population : recensement des impliqués ».**

II- Phase post-urgence

Dans la phase d'urgence, l'accueil est transitoire (24h / 48h minimum), il consiste à la mise en sécurité des personnes dans un lieu abrité et hors zone exposée.

Dans la phase post-urgence, d'autres moyens d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement sont à mettre en place pour garantir un meilleur accueil.

Hébergement

- Installer des lits de camps dans les lieux d'accueil,
- Apporter confort aux occupants (jeux pour enfants, installer une zone d'appels téléphoniques)
- Mettre en place des moyens d'hébergement de plus longue durée (gîtes, hôtels, foyers)

Habillement (en lien avec le Secours Catholique)

- Assurer la fourniture de vêtements,
- Assurer le nettoyage des vêtements,
- Fournir des vêtements de changes pour les enfants en bas âge.

Ravitaillement

- Fournir en permanence : eau, sucre, nourriture pour enfants,
- Mettre en place une structure de fabrication et de distribution de repas pour ceux qui n'ont plus de ressources

Organiser le soutien et l'accompagnement de la population

- Mettre en place une structure de soutien psychologique
- Mettre en place une structure d'aide administrative et sociale

Encadrer les intervenants bénévoles et extérieurs

- Les guider sur les zones d'actions prioritaires
- Assurer le ravitaillement des bénévoles
- Les réunir périodiquement pour faire des bilans

Organiser la gestion des dons

- Réceptionner les dons
- Stocker, trier les dons matériels
- Effectuer un recensement précis de ces dons et l'adresser régulièrement au PCC
- Distribuer les dons

III- Lieux d'accueil, de ravitaillement et d'hébergement listés dans les Plans ORSEC départementaux

Nom du Plan ORSEC	Lieu(x) d'accueil/ravitaillement prioritaire(s)	Lieu(x) de stockage	Lieu(x) d'hébergement
Electro-secours	Salle des Hirondelles		
Distribution et stockage des comprimés d'iodure de potassium <i>(Septembre 2012)</i>	Salle des Hirondelles		
Eau potable <i>(arrêté préfectoral 12/CAB-SIDPC/662 du 21/12/12)</i>	Salle des Hirondelles		

IV-ANNUAIRE DE CRISE // RECENSEMENT DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Fiche réflexes

Catégorie Activité	Nom / Entité Type matériel	Adresse	Téléphone(s)	Mail / Fax	Coordonnées du responsable	Spécificités (fonction du lieu ou de la personne dans le PCS, quantités, type de matériel,...)
	AUTORITÉS					
Autorités / Services Etat	Préfecture de la Vendée	29 rue Delille 85000 La ROCHE S/YON	02.51.36.70.85	02.51.05.51.38 defense-protection-civile@vendee.gouv.fr		Permanence 24 h/24 Demander le sous-préfet de permanence
Autorités / Services Etat	SDIS	CODIS La Roche sur Yon	02.51.45.10.18 02.51.36.54.36	fax: 02 51 05 16 65 codis@sdis-vendee.fr		
Autorités / Services Etat	Gendarmerie	La Roche S/yon	02.51.45.19.00			
Autorités / Services Etat	Gendarmerie	2A rue des violettes Mortagne sur Sèvre	02.51.65.00.21	bta.mortagne-sur-sevre@gendarmerie.interieur.gouv.fr fax : 02.51.65.51.73		
Autorités / Services Etat	DDSV (Service vétérinaire)		02.51.47.10.00	ddpp-spa@vendee.gouv.fr 02.51.47.12.00		
Autorités / Services Etat	ARS (Agence Régionale de Santé)		0800 277 303 (n° vert) 02.49.10.40.00	02 49 10 43 89 ars44-alerte@ars.sante.fr		Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires 24h/24

	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL					
Lieu accueil communal	1 - Mairie	27 Rue Rémy René-Bazin	02.51.65.32.34	mairie@treize-vents.fr		02.51.65.37.48 (ligne directe bureau des adjoints)
Lieu accueil communal	2 - Salle Des Hirondelles	25 Rue Rémy René-Bazin	02.51.65.34.75			
	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL					
Elus / Agents communaux	DUDOGNON-HERAULT Marielle	6 rue de la Côtière 85590 TREIZE-VENTS	07 88 86 72 62	marielle.dudognon@treize-vents.fr		D.O.S
Elus / Agents communaux	BABARIT Cyrille	37 Cité de la Vieille Fontaine 85590 TREIZE-VENTS	07 78 01 68 07	cyrille.babarit@treize-vents.fr		R.A.C
Elus / Agents communaux	BEAUFRETON Nicole	10 Villeneuve 85590 TREIZE-VENTS	06 77 79 89 82	nicole.beaufreton@treize-vents.fr		Responsable cellule Alerte
Elus / Agents communaux	HURTEAU Philippe	1 La Renollière 85590 TREIZE-VENTS	06 77 80 82 08	philippe.hurteau@treize-vents.fr		Responsable Cellule Logistique
Elus / Agents communaux	CHERON Marie-Eve	23 rue Rémy René-Bazin 85590 TREIZE-VENTS	07 85 18 63 54	marie-eve.cheron@treize-vents.fr		Suppléant Responsable Cellule Accueil Hébergement
Elus / Agents communaux	GUIBERT Patrice	3 rue de la Vieille Fontaine 85590 TREIZE-VENTS	06 84 35 63 18	patrice.guibert@treize-vents.fr		Suppléant Responsable Cellule Logistique
Elus / Agents communaux	MARTY Marthe	26 rue de Galerne 85590 TREIZE-VENTS	06 76 25 53 01	marthe.marty@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	JADEAU Jean-Pierre	10 Le Tillé-Mandin 85590 TREIZE-VENTS	06 81 45 16 14	jean-pierre.jadeau@treize-vents.fr		Responsable Cellule Accueil Hébergement

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Elus / Agents communaux	MORIN Maud	2 rue du Lavoir 85590 TREIZE-VENTS	06 03 53 38 28	maud.morin@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	PINEAU Stéphane	14 Cité des Quatre Pierre 85590 TREIZE-VENTS	07 80 78 55 17	stephane.pineau@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	SEGUIN Manuella	17 rue de Galerne 85590 TREIZE-VENTS	06 81 71 41 70	manuella.seguin@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	POUDEROUX Renaud	14 rue du Lavoir 85590 TREIZE-VENTS	06 11 38 51 90	renaud.pouderoux@treize-vents.fr		Suppléant Responsable cellule Alerte
Elus / Agents communaux	LARGER Caroline	6 La Laurière 85590 TREIZE-VENTS	06 22 69 27 17	caroline.larger@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	WILLIAMSON Pierre	2 Chemin de Moison 85590 TREIZE-VENTS	06 06 72 62 74	pierre.williamson@treize-vents.fr		
Elus / Agents communaux	GOUSSE Marilyne	50 Cité de la Vieille Fontaine 85590 TREIZE-VENTS	06 21 32 27 63	marilyne.gousse@treize-vents.fr		
	AGENTS COMMUNAUX					
Elus / Agents communaux	Amandine POIRIER, Secrétaire de mairie	5 La Loge 85130 Chanverrie	02.51.65.37.47	amandine.poirier@treize-vents.fr		Secrétariat/Communication
Elus / Agents communaux	Sophie GODARD, adjointe administrative	5 Rue du Pavé 85590 Mallièvre	02.51.65.32.34	sophie.godard@treize-vents.fr		Secrétariat/Communication
Elus / Agents communaux	Valérie DUGAST	Résidence des Vans, Rue des Néfliers 85590 Treize-Vents	02.51.65.32.34	valerie.dugast@treize-vents.fr		Secrétariat/Communication

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Elus / Agents communaux	Sébastien SIMON, Responsable Technique	85 Saint Mars la Réorthe	06.83.57.88.29	Sebastien.simon@treize-vents.fr		Aide à la cellule logistique et cellule alerte
Elus / Agents communaux	Mehdi BEN MANSOUR, Adjoint Technique	85 Mortagne Sur Sèvre	06.37.85.03.09			Aide à la cellule logistique et cellule alerte
Elus / Agents communaux	Maud ANSQUER, adjoint technique	79 Mauléon	06 77 46 42 32			Aide à la cellule logistique et cellule alerte
	POPULATION RECENSEE DANS LES ZONES A RISQUES POUR RECEVOIR L'ALERTE COMMUNALE					
Population concernée par un risque spécifique	MENEUST Hervé	Chambon - Résidence secondaire	02 41 65 57 58		Lotissement La Côte 49300 CHOLET	
Population concernée par un risque spécifique	LEBLOND Thierry	Chambon - Résidence secondaire	06 08 15 28 00			
Population concernée par un risque spécifique	COUSSEAU Richard	Chambon - Résidence secondaire	02 41 62 59 05		56 rue Louis Marie Grignon de Montfort 49300 CHOLET	
Population concernée par un risque spécifique	DAVID Jean-Luc	CAPELEAU - Résidence secondaire			2 rue Jean Huss 44000 NANTES	
Population concernée par un risque spécifique	LAMEYNARDIE Joe	CAPELEAU - Résidence secondaire			11 rue Louis Lumière 44000 NANTES	Me LETHU Notaire 1 rue Cuvier 44100 NANTES 02.51.72.27.98

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Population concernée par un risque spécifique	MALINGE Jacques	BAILLARGE - Résidence secondaire	02 41 65 89 35		17 rue d'Amsterdam 49280 LA SEGUINIERE	
Population concernée par un risque spécifique	FOUCHER Sébastien	1 Chemin de FROMENT Résidence principale + gîtes	06 20 13 13 43			
Population concernée par un risque spécifique	RAUTUREAU Yvon (décédé)	Le Coteau (en face Plassard) Résidence secondaire			La Rochelle	
Population concernée par un risque spécifique	CORRE Jean-François	5 Moulin Neuf Résidence principale (pas d'étage)	06 16 74 50 64			Famille à proximité, susceptible de l'accueillir en cas d'inondation
Population concernée par un risque spécifique	BROCHU Michel	Charbonneau (résidence secondaire – étage)	02 51 65 35 12		Les Epesses	
	POPULATION NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE				Service à domicile	Proche
Personnes sensibles	AUGEREAU Marie- Josephe	4 cité des Jonquilles 85590 TREIZE- VENTS	06 16 49 14 71		ADMR	CAILLAUD Anne 11 rue Gilles de Retz le PUY St BONNET 06 74 32 24 96
Personnes sensibles	BARON Sylviane	1 Cité Bellevue 85590 TREIZE- VENTS	02 51 65 34 27			THOMAZEAU Estelle 06 56 81 89 85
Personnes sensibles	BOSVAL Hervé	2 rue de Ribac 85590 TREIZE- VENTS	02 51 65 34 27		Bien dans sa maison	
Personnes sensibles	DELAUNAY Albert	52 rue Rémy René Bazin	02 51 65 38 27 06 33 57 24 17			

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

		85590 TREIZE-VENTS				
Personnes sensibles	FOURRIER Marie-Thérèse	14 rue de Ribac 85590 TREIZE-VENTS	06 13 44 38 74		ADMR	ROUSSELOT Marie-Annie 02 51 65 38 76
Personnes sensibles	GABORIT Anne-Marie	4 cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS	02 51 65 36 34			GABORIT Pierre 05 49 81 61 41
Personnes sensibles	GODET Michelle	20 rue de la libération 85590 TREIZE-VENTS	06 60 25 20 99			
Personnes sensibles	JADEAU Claudette	6 bis rue Rémy René Bazin 85590 TREEIZE-Vents	02 51 65 34 38	Malvoyante + mobilité réduite	ADMR	JADEAU Jean-Pierre 02 51 65 32 81 06 81 45 16 14
Personnes sensibles	LUMINEAU Marie-Annie	4 Cité des Rosiers 855902 TREIZE-VENTS	02 51 65 37 58			
Personnes sensibles	LUMINEAU Michel	4 Cité des Rosiers 855902 TREIZE-VENTS	02 51 65 37 30			
Personnes sensibles	MALLET Madeleine	6 Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS	02 51 65 32 80		Femme de ménage	MALLET Guillaume 06 50 23 24 34
Personnes sensibles	MURZEAU André	1 cité des Jonquilles 85590 TREIZE-VENTS	06 77 74 05 50			ANGEBAULT Isabelle 06 61 55 25 96
Personnes sensibles	ROUSSELOT Joseph et Marie-Thérèse	15 bis cité de la Vieille Fontaine 85590 TREIZE-VENTS	05 51 63 60 09			MAUDET Françoise 06 58 11 40 72

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Personnes sensibles	ROY Gérard	13 résidence des Vans rue des Néfliers 85590 TREIZE-VENTS	02 51 6688 84 06 73 83 19 88			ROY Hervé 0619215630 ROY Vincent 0764715612
Personnes sensibles	SACHOT Joseph	14 rue de la Libération 85590 TREIZE-VENTS	02 51 65 38 60			SACHOT Denise 06 60 38 78 61
Personnes sensibles	SOURICE Marie-Thérèse	58 Rue Rémy René Bazin 85590 TREIZE-VENTS	02 51 65 39 40		ADMR	SOURICE Olivier 06 44 97 06 47
Personnes sensibles	VENDE France	16 rue de la Colonne 85590 TREIZE-VENTS	07 80 26 79 31		ADMR	BONNIN Henri 02 51 57 70 68
	LIEUX SENSIBLES OUVERTS AU PUBLIC					
Lieux sensibles ouverts au public	Ecole St Marie des Vents	Rue des Néfliers	02.51.65.31.36	direction@treizevents-stemariedesvents.fr	Cyrille PASQUIER, directeur	
Lieux sensibles ouverts au public	Accueil Périscolaire	6 Rue des Néfliers	02.51.65.33.55	petitslutins85@gmail.com	Marine LEPRINCE directrice	
Lieux sensibles ouverts au public	Restaurant Scolaire	8 Rue des Néfliers	02.51.67.74.83	cantine13vents@gmail.com	Laurent MAUDET Responsable	
Lieux sensibles ouverts au public	Espace Jeunes l'Entrepotes	Cité des Genêts	06 98 52 38 94	espacejeunestv@calypsopouzauges.fr	Marine LEPRINCE directrice	
	LIEUX D'ACCEUIL, DE RAVITAILLEMENT ET D'HEBERGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PCS					

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Lieu accueil communal	Salle de Sports	Rue Rémy René-Bazin	02.51.65.30.81			Première salle mise à disposition (environ 500 personnes)
Lieu accueil communal	Salle Des Hirondelles	Rue Rémy René-Bazin	02.51.65.34.75			Deuxième salle mise à disposition (environ 100 personnes)
Lieu accueil communal	Salle Lucie Macquart	Cité des Genêts	02.51.57.11.23			Poste médical avancé, Chapelle ardente
Lieu accueil communal						
Lieu accueil communal						
Lieu accueil communal						
	HEBERGEMENT PRIVES					
Hébergement privé	CAILLE Christophe	Rue Rémy René-Bazin	02 51 65 32 38			Gîtes
Hébergement privé	Moulin de FROMENT	Lieudit Froment 85590 Treize-Vents	06 20 13 13 43		M. FOUCHET Sébastien-Froment 85590 Treize-Vents	Gîtes (sauf si sinistre inondation)
Hébergement privé	LUCIEN Stéphanie	Rue Rémy René Bazin	06 30 87 55 13			4 couchages

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR



Hébergement privé	SACHOT Alizée	35 Cité Vieille Fontaine	06 51 07 09 73			13 couchages
Hébergement privé						
	MATERIEL COMMUNAL					
Matériel communal	Armoire froide					3
Matériel communal	Banc					20
Matériel communal	Barnum					2
Matériel communal	Benne					1
Matériel communal	Camion					1
Matériel communal	Camion benne					1
Matériel communal	Casques					4
Matériel communal	Chaises					100
Matériel communal	Chasubles					5
Matériel communal	Cônes de Lübeck					15
Matériel communal	Congélateur	Restaurant scolaire				1
Matériel communal	Débroussailleuse					2

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Matériel communal	Enrouleur électrique					2
Matériel communal	Frigo/chambre froide	Salles + restaurant scolaire				3
Matériel communal	Ganivelle					20
Matériel communal	Karcher					1
Matériel communal	Lampes					3
Matériel communal	Lave-vaisselle	Salles + restaurant scolaire				3
Matériel communal	Mégaphone/Sonorisation					1
Matériel communal	Micro tracteur					1
Matériel communal	Panneaux					2 déviations, 4 travaux, 4 sens interdit, 4 danger
Matériel communal	Percolateur	Salles + restaurant scolaire				3
Matériel communal	Remorque					1
Matériel communal	Rubalise					50 m
Matériel communal	Tables					30
Matériel communal	Tonne à eau					1
Matériel communal	Tracteur					1

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR



Matériel communal	Tronçonneuse					2
	ENTREPRISES ET ARTISANS POUVANT FOURNIR DES MOYENS MATERIELS					
Entreprise/Artisan	GODET SARL - Garage automobile	ZAE la Bête	02 51 65 32 11	fax 02 51 65 34 63		
Entreprise/Artisan	CUMA Les 4 Chemins - transport manutention	Laurent MAUDET – La Bête	06 25 02 32 08			
Entreprise/Artisan						
Entreprise/Artisan						
	AGRICULTEURS POUVANT FOURNIR DES MOYENS MATERIELS					
Agriculteur	GAEC LIMOVENTS	Le Cou Chapon - TREIZE-VENTS	02 51 65 36 66 06 82 28 03 52		TRICOT Jean-François	
Agriculteur	GAEC LES COLLINES	La Renollièvre - TREIZE-VENTS	02 51 63 60 03 06 77 80 82 08		HURTEAU Philippe	
Agriculteur	GAEC GATE BOURSE	Gate-Bourse - TREIZE-VENTS	02 51 57 72 28 06 81 66 72 65		MAUDET Anthony	
Agriculteur	GAEC L'OISEAU	Rocheneuve - TREIZE-VENTS	06 74 90 93 30		LOISEAU Sylvain	

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Agriculteur	GAEC BASSE ARBRETIERE	La Basse Arbretière - TREIZE-VENTS	02 51 65 37 18 06 88 86 79 03		HERAULT Stéphane	
Agriculteur	GAEC LE ROND POINT	La Bâte	06 30 61 14 41		MAUDET Alain	
Agriculteur						
Agriculteur						
Agriculteur						
	SUPERMARCHES ET COMMERCE POUVANT FOURNIR DE LA NOURRITURE					
Commerce / supermarché	Intermarché	Rue Pierre de Coubertin 85590 Les Epesses	02.51.57.39.85	02.51.57.41.80		
Commerce / supermarché	CARREFOUR MARKET	1 rue des Martyrs 85290 St Laurent S/Sèvre	02.51.64.62.90			
Commerce / supermarché	API	Place de l'Eglise à Treize-Vents	07 56 38 69 06			Supérette autonome
Commerce / supermarché	Super U	Rue du Soleil Levant	02.51.63.04.04.	marina.couprie-mace@systeme-u.fr	Marina MACE 06.07.43.95.37.	Supermarché
	MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MEDICAUX ET SOCIAUX					
Secteur médical	ADMR-Centre de Santé Infirmier	1 rue Beauséjour 85590 les Epesses	02.51.57.37.51			Infirmières

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR



Secteur médical	ADMR-Centre de Santé Infirmier	1 Bis place Grignon de Montfort 85290 St Laurent Sur Sèvre	02.51.67.84.85			Infirmières
Secteur médical	Centre médical	2, rue Mozart Mortgane sur Sèvre	02.51.65.11.59.	Fax : 02.51.65.10.16.	3 médecins	Centre médical
	TRANSPORT COLLECTIF ET SANITAIRES					
Transport	BIENNE GOURDON	43 rue De Lattre de Tassigny LES EPESES	02.51.57.60.59			Pompes Funèbres
Transport	RIGAUDEAU-PAPIN	30 Place St Gabriel 85290 ST LAURENT SUR SEVRE	02.51.67.89.16			Ambulances Transport
	ASSOCIATIONS de sécurité civile et communales					
Association	Association Départementale de la Protection Civile (ADPC)	21 rue Watt 85000 La Roche S/Yon	02 51 62 94 36 06 87 71 30 67 *ROD: 06 82 90 67 05 (directeur, M. MICAUD) Suppléant du *ROD: 06 67 21 85 85 (vice-président, M.MARTIN) Vieille opérationnel : 07.80.97.30.42 (à privilégier)	contact@vendee.protection-civile.org 02.51.46.75.89	Monsieur MICAUD - Directeur Privilégier n° veille opérationnel	Dispose de lits, couvertures, tentes pour poste médical avancé, moyens matériels divers pour nettoyage

Association	Croix Rouge Française (Délégation locale)	159 Bd Edouard Branly 85000 La RSY	02.51.37.07.09 (unité locale de La Roche) 02.53.07.50.40 VIGI ASTREINTE : 06 78 47 56 63 Urgence et secourisme, M. SAINT-LAURENT (déploiement poste de secours) : 06 85 66 11 87	dt85@croix-rouge.fr 02.51.37.81.34	FAURE Daniel, Président Départemental de la Croix Rouge de la Vendée Mme LOUIS Noëlle, présidente les Herbiers : 06.70.51.15.46	Privilégier les numéros de portables en cas d'urgence (VIGI ASTREINTE ou Urgence et secoursime) - Propose des centres d'hébergements
Association	Secours Catholique	22 rue Henri Aucher 85000 La RSY	02.51.37.10.98 06 81 25 76 40 (à contacter les jours fériés, nuits et week ends, n°de la Directrice)		Mme VOEGULIN Hélène (Directrice de l'antenne de la RSY)	(Délégation départementale) Dispose de moyens matériels, financier (sur demande), logistique et aide morale Responsable Local Les Herbiers M.André REVEILLE 06.37.13.95.04

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

Association	Secours Catholique Mortagne	7 et 8 Site économique de Fleuriais MORTAGNE SUR SEVRE 85290	02 51 67 51 85	fleuriais.7@gmail.com		
Association	Secours populaire	33 rue Watt 85000 La RSY	02 51 36 24 29	contact@spf85.org	M.DUBOTS Rémy (secrétaire Départemental) 07.89.89.18.76 Ce sont des numéros d'urgence à contacter les jours fériés, nuits et week end	Le secours populaire apporte une aide aux communes en fonction de leurs besoins (meubles, alimentaires, couvertures...)
Association	SNSM	65 L'Audraire 85440 POIROUX	02 51 96 28 17 06 85 07 80 12	dd-vendee@snsn.org		M. MOSNERON DUPIN, délégué départemental

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR



Association	CEDRE	Centre de Brest	02.98.33.10.10	intervention@cedre.fr 02 98 44 91 38 (fax)		24h/24 à contacter en cas de pollution de l'eau (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux)
Association	A.D.M.R	Comité de Secteur ADMR SAAD Maison médicale 2, Rue Mozart 85290 Mortagne- Sur-Sèvre	02 52 61 48 11 (secrétariat mutualisé pays de mortagne) Urgences (jours fériés et weekends): permanence départementale : 02 51 44 11 55	paysdemortagne@admr85.org		
Association	Protection civile antenne de Mortagne	41 Rue du Puy Gros CHANVERRIE	06.67.21.85.85	mortagnesursevre@protection-cvile-vendee.org		
Association						
GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICES PUBLICS						
Gestionnaire de réseaux	France Télécom / Orange		3901 0800 083 083 pour signaler un incident 24/24)			Directeur des relations avec les CT : M. LE COZ : 02 28 34 36 09, 06 82 80 23 39 (contact réservé aux élus)
Gestionnaire de réseaux	ENEDIS	Rond-Point de l'Atlantique 85000 La RSY	Dépannage 24/24 : 0 811 010 212 +	Cedric.charron@enedis.fr Collectivités-vendee@enedis.fr		02.51.36.41.32 : n° d'urgence dédié aux maires - confidentiel

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR

			code INSEE (85296) Cédric CHARRON : 02 51 36 40 12 06 66 38 55 70			
Gestionnaire de réseaux	GRT Gaz		0 800 02 29 81			n° vert du centre de surveillance régional du réseau de transport de gaz
Gestionnaire de réseaux	GRDF		0 800 47 33 33 (urgence-24/24)			
Gestionnaire de réseaux	Vendée Eau	11 Rue Benjamin Franklin 85000 La Roche S/yon	02.51.24.82.00 (urgence 24/24) 02.51.24.82.01 (siège)			
Gestionnaire de réseaux	Direction des Routes	190, boulevard Briand - 85000 La Roche sur Yon	02.28.85.87.20 02.28.85.87.31 (service circulation et sécurité routière) 02 28 85 87 31 (service entretien des routes et ouvrages)			
Gestionnaire de réseaux	Agence Routière locale (ARD)	11 rue du stade André Jaco POUZAUGES	02.51.67.60.20 02 51 91 70 25			

ANNEXE à l'annuaire de crise

Catégorie / Activité	Explications
Autorités / Services Etat	Préfectures, SDIS, Gendarmerie, Services de l'Etat qui peuvent être appelés en cas d'événement majeur
Elus / Agents communaux	Elus et agents communaux, préciser leur rôle dans le PCS
Population concernée par un risque spécifique	Habitations se situant dans une zone à risque et recensées pour recevoir spécifiquement l'alerte communale (Exemple : Population se situant dans une zone inondable qui doit être prévenue par téléphone)
Personnes sensibles	Personnes âgées, handicapées, isolées qui devront faire l'objet d'une attention particulière en cas d'événement majeur. Attention tout registre de personne doit avoir fait l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL - De plus toutes les personnes recensées doivent avoir donné leur accord. Se référer au GUIDE " Recensement de la population pour la diffusion de l'alerte "
Lieux sensibles ouverts au public	Etablissements hébergeant ou accueillant des populations à risques ou qui devront faire l'objet d'une attention particulière en cas d'événement majeur (Hôpitaux, EHPAD, crèche, écoles, garderie, collège, lycée, campings, musées, parcs animaliers, aires de repos,...)
Lieux d'accueil communal	* Poste de Commandement Communal (PCC) : lieu où va être géré la crise par les élus (prévoir un lieu de repli) * Lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement de la population (salle des fêtes, omnisport, des associations,...) communaux. * Tous les lieux qui ont une fonction particulière dans le PCS à savoir : Poste Médical Avancé, Chapelle ardente, Centre de regroupement des moyens de secours (grand parking), Drop zone (posé hélicoptère)
Hébergement privé	Les chambres d'hôtes, hôtels, campings,... privés pouvant héberger la population sinistrée.
Matériel communal	Matériel communal qui pourra servir en cas d'événement majeur : * Pour la sécurisation des zones : barrières, tronçonneuse, pelleuse, camion benne, balayeuse, groupes électrogènes, casques,... * Pour l'hébergement et le ravitaillement : camions frigo, frigos, couvertures, lits de camps, matériel de couchage,...
Entreprise/Artisan	Entreprises et artisans présents sur le territoire de la commune qui pourraient mettre à disposition des moyens matériels et humains ou faire l'objet d'une réquisition. Le recensement des entreprises et artisans présents sur une autre commune nécessite une coordination préalable avec ces derniers car une réquisition ne sera pas possible. Dans ce cas, la mise à disposition des moyens se fera sur accord tacite ou alors vous devrez faire appel directement au Préfet.
Agriculteur	Agriculteurs présents sur le territoire de la commune qui pourraient mettre à disposition des moyens matériels et humains.
Commerce / supermarché	Supermarchés ou commerces de la commune ou des communes voisines. Les moyens recensés doivent garantir un stock d'eau minimal et fournir de la nourriture en quantité suffisante.
Secteur médical	Moyens humains et matériels médicaux et sociaux (actifs ou retraités) : médecins, infirmières, assistante sociale, secouriste, psychologue, pharmaciens

Transport	Transport collectif et sanitaire : ambulances, taxis, ent pompes funèbres
Association	*Associations de sécurité civiles qui pourront aider la commune à héberger et accueillir la population sinistrée *Associations communales qui pourront fournir des moyens humains et matériels *Associations d'aides à domicile, CCAS
Gestionnaire de réseaux	Gestionnaire de réseaux et opérateurs de services publics, à compléter avec les numéros d'urgence locaux

PCS Treize-Vents	V-Cadre juridique	Fiche organisation
	C- Suivi des mises à jour du PCS	

Le tableau ci-dessous doit être complété pour toute nouvelle mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
 (les informations présentes dans ce tableau doivent être conservées d'une mise à jour à l'autre).

Informez de toutes modifications les destinataires du PCS :

- Préfet (Cabinet et SIDPC)
- Sous-préfet d'arrondissement
- SDIS
- Gendarmerie et/ou Police
- DDTM

Numéro de version	Date de la mise à jour	Référence de la rubrique ou des pages modifiées, ajoutées ou supprimées	Nature de la modification A=Ajout M=Modification S=Suppression	Remarques, commentaires, précisions	Envoi de la nouvelle version aux services concernés le
1	11/01/2021		M	Mise à jour suite mise en place nouveau conseil municipal	12/01/2021
2	30/11/2022		M	Mise à jour de coordonnées	
3	07/09/2026		A + M	Ajout aléas + mise à jour de coordonnées	

PCS Treize-Vents	V-Cadre juridique	Fiche organisation
	B - Réglementation	

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d’assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d’urgence à toutes les mesures d’assistance et de secours et s’il y a lieu, de provoquer l’intervention de l’administration supérieure».

- **Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**, et notamment son article 13 codifié dans le **code de la sécurité intérieure article L731-3** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L. 741-5.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et, pour Paris, par le préfet de police.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »

- **Code de la Sécurité Intérieure - art L742-1** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions de l'article L. 132-1 du présent code et des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles L. 742-2 à L. 742-7. »

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d’alerte, l’organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- **Décret n° 2005-1157 du 3 septembre 2005 relatif au plan ORSEC.**

- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde codifié dans le code de la sécurité intérieure Art R731-1 à R731-10.**

- **Articles R125-9 à R125-14 du code de l’environnement relatifs à l’information sur les risques majeurs.**

- **Plan ORSEC départemental de la Vendée.**

Carte des lieux stratégiques
en cas de risques majeurs

LEGENDE					
	Lieu d'accueil de la population		Poste de Commandement Central (PCC)		Point sensible - remarquable
	Hébergement de la population		Poste Médical Avancé (PMA)		1, 2... Ordre de priorité d'ouverture des lieux
	Ravitaillement de la population		Chapelle ardente		
	Distribution d'eau stable + eau		Centre de Regroupement des Moyens de secours		
			Drop Zone (Hélicoptère)		

En cas d'événement de grande ampleur, la Mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population. Ces derniers sont localisés dans le bourg de la commune sur la carte ci-dessous.



Moyens d'alerte à la population



En cas d'événement majeur (alerte météorologique de vent fort, orage, neige-verglas, canicule, grand froid, un accident de transport de matières dangereuses, une inondation, un séisme, une pollution) la commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants :

- Un véhicule équipé d'un mégaphone circulera dans la commune ou à proximité de la zone à risque.
- Des élus et membres du C.C.A.S ont été nommés pour faire du porte à porte dans la zone à risque et auprès des personnes fragiles.
- Un drapeau orange ou rouge sera installé près de la Mairie en cas de phénomènes météorologiques.
- Un message d'alerte sera publié sur le site internet de la commune et transmis par un système automatique d'appel. Si vous souhaitez être informé de la survenue d'un risque et d'information relative à votre sécurité, nous vous invitons à venir en Mairie déclarer vos coordonnées.



Risques majeurs :

Adoptez les bons Réflexes

LE MOT DU MAIRE



La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques présents dans votre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire. La commune a également travaillé à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont les moyens d'alerte de la population et les lieux stratégiques en cas d'événement majeur, vous sont présentés. **Lisez attentivement ce do-**

Numéros utiles

Mairie : 02 51 65 32 34

<https://treize-vents.fr>

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Météo France : 05 67 22 95 00

<https://meteofrance.com>

Préfecture : 02 51 36 70 85





Canicule/ grand froid

Météo-France couvre les phénomènes météorologiques par une carte de vigilance.

En cas d'alerte **orange**, des phénomènes dangereux sont prévus.

En cas d'alerte **rouge**, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus.



Sanitaire

Treize-Vents est concernée par le risque de pandémie / épidémie comme toutes les collectivités

Plusieurs types de conséquences existent : prise en charge médicale accrue, limitation des déplacements



Inondation terrestre

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), Treize-Vents est concernée par les crues de la Sèvre Nantaise.

Lieux susceptibles d'être inondés :
 Chambon, Baillarge, Capeleau, Froment, Route de St Amand s/sèvre (Pontreau), Le Coteau, Moulin Neuf, Charbonneau



Séisme

Tout le département est classé en zone dite d'aléa modéré de niveau 3 sur une échelle de 5.

Pour en savoir plus consultez les sites :
www.risquesmajeurs.fr
www.franceseisme.fr

AVANT

- Repérez un local à température basse en cas de canicule/chaude en cas de grand froid : salle des Hivernacles
- Vérifiez ses installations de chauffage
- Evitez les déplacements inutiles

PENDANT

- Boire régulièrement de l'eau
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne pas rester en plein soleil
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur : fermez volets et fenêtres
- Prendre des nouvelles de son entourage et des personnes fragiles

APRÈS

- Si on ressent le moindre inconfort, demander de l'aide à ses voisins et si nécessaire, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

AVANT

- Préparez les produits de premières nécessités (alimentaire et médical, eau...)
- Consulter les informations officielles

PENDANT

- Suivez les consignes et l'évolution de la situation
- Confiniez-vous, appliquez les gestes barrières et limitez les contacts
- Si on ressent les symptômes décrits, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

APRÈS

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations
- Si on ressent le moindre inconfort, contacter son médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants
- Coupez gaz et électricité
- Obtenez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,...
- Stationnez les véhicules sur des points hauts
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

- Suivez l'évolution de la météo et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied ou en voiture)

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger
- Apportez une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur

AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité

PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A L'INTERIEUR :

- Mettez-vous près d'un mur, une colonne portante ou sous des meubles solides
- Eloignez-vous des fenêtres

A L'EXTERIEUR :

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

EN VOITURE :

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

- Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques
- Ne prenez pas les ascenseurs
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz
- En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation,...)

Les bons réflexes dans toutes les situations



Préparez votre kit sécurité

Radio à piles, lampes de poche, piles, réserve d'eau et de nourriture, papiers personnels, médicaments,



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent



Evacuez ou confinez-vous



Ecoutez la radio



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital



Vent violent Orage

Météo-France couvre les phénomènes météorologiques par une carte de vigilance.

En cas d'alerte **orange**, des phénomènes dangereux sont prévus.

En cas d'alerte **rouge**, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus.

AVANT

- ☞ Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- ☞ Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- ☞ Rentrez les animaux
- ☞ Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- ☞ Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- ☞ Débranchez les appareils électriques
- ☞ Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ☞ N'intervenez pas sur les toitures
- ☞ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- ☞ Ne touchez pas aux câbles électriques
- ☞ Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- ☞ Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas



Risques technologiques

Treize-Vents est concernée par le risque de transport de matières dangereuses **par voie routière uniquement et par le risque minier**

Plusieurs types de dangers liés au risque technologique existent : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

AVANT

- ☞ Sachez identifier le risque : repérez les signalisations apposées sur les camions de marchandises dangereuses, mousse ou mortalité inhabituelle de poissons dans les cours d'eau, étang...

PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ☞ **Donnez l'alerte aux services de secours** en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), la description des panneaux présents sur le camion

- ☞ **Protégez la zone pour éviter un sur-accident** : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

- ☞ Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous

- ☞ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

- ☞ Rejoignez le bâtiment le plus proche

- ☞ **Confiner-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

- ☞ Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations
- ☞ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



Incendie / feu de forêts

L'origine des départs de feu étant principalement humaine, les espaces boisés de la commune exposent Treize-Vents au risque incendie

Lieux sensibles au risque incendie :
L'ENS de la Boulaie, ENS de la Châtaigneraie

AVANT

- ☞ Débroussailler son terrain
- ☞ Ne pas jeter de mégots
- ☞ Respecter les restrictions préfectorales

PENDANT

- ☞ Alerte le 18 ou le 112
- ☞ N'approchez pas du sinistre
- ☞ Fermez portes, fenêtres et aérations
- ☞ Suivez les consignes et n'entrez pas dans une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés

APRÈS

- ☞ Informez les autorités de tout danger
- ☞ Apportez une première aide aux voisins
- ☞ Dans votre maison : aérez
- ☞ Évaluez les dommages et contactez votre assureur



Retrait gonflement argile

La commune de Treize-Vents est concernée par le retrait-gonflement des argiles : 2 mouvements de terrain ont été identifiés sur la commune.

Pour en savoir plus consultez les sites :
www.risquesmajeurs.fr

AVANT

- ☞ Repérez les signes pouvant alerter : apparition de fissures importantes, affaissement du terrain, déformation des routes ou des bâtiments

PENDANT

- ☞ Signalez rapidement toute anomalie à la mairie
- ☞ Évitez les zones dangereuses
- ☞ Respectez les périmètres de sécurité mis en place

APRÈS

- ☞ Signaler les désordres à votre assureur

Les bons réflexes dans toutes les situations



Préparez votre kit sécurité

Radio à piles, lampes de poche, piles, réserve d'eau et de nourriture, papiers personnels, médicaments



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent



Evacuez ou confinez-vous



Ecoutez la radio

Alouette 92.8 MHz
France Bleu 93.2 MHz
RCF 95.4 MHz



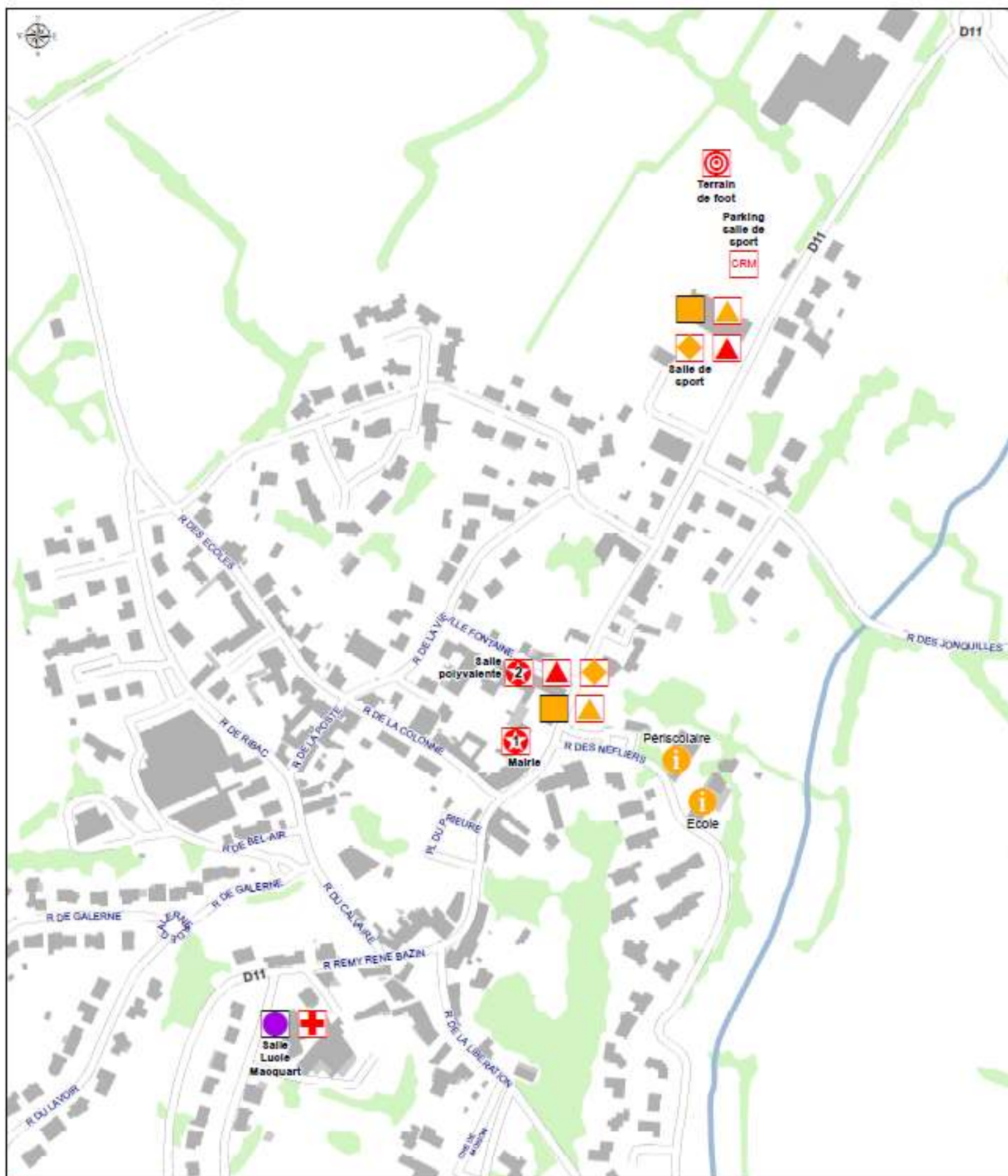
N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

TREIZE VENTS : Lieux stratégiques

	Lieu d'accueil de la population		Poste de Commandement Communal (PCC)		Point sensible - remarquable
	Hébergement de la population		Poste Médical Avancé (PMA)		1, 2
	Ravitaillement de la population		Chapelle ardente		Ordre de priorité d'ouverture des lieux
	Distribution d'ode stable + eau		Centre de Regroupement des Moyens de secours		
			Drop Zone (Hélicoptère)		



TREIZE VENTS : Cartographie des risques

ENJEUX

-  Zone habitée : Inondation terrestre
-  Infrastructure Inondable
-  Point sensible - remarquable

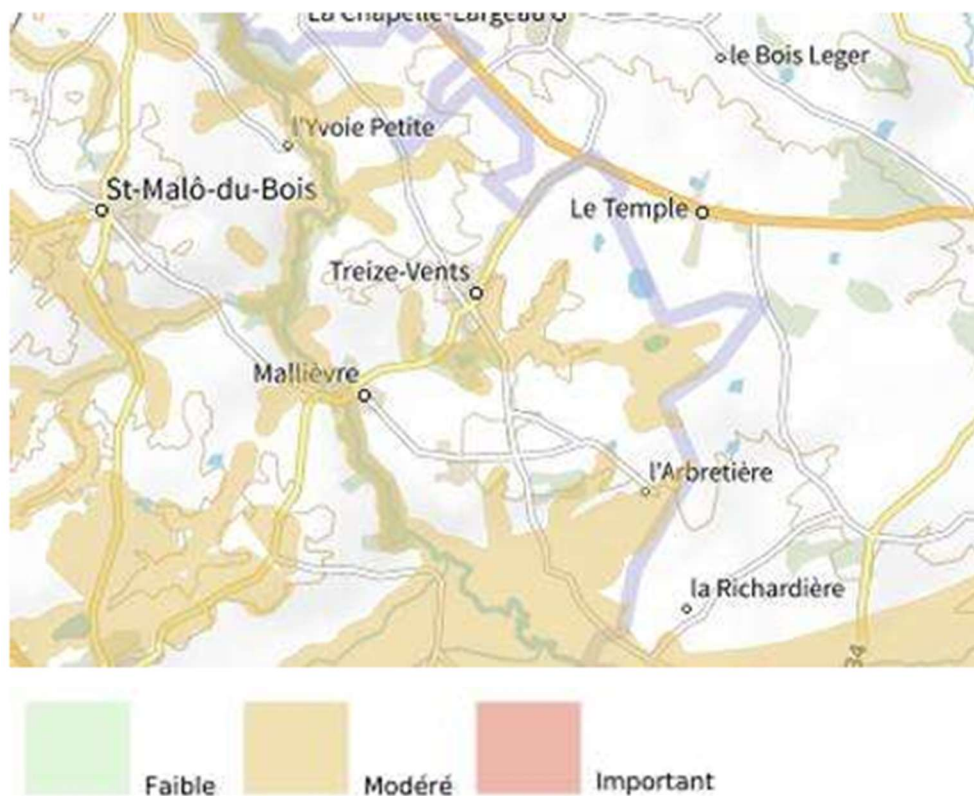
RISQUES

-  Industrie
-  Transport de Matières Dangereuses



Risque retrait gonflement des argiles : [Risque de retrait gonflement des argiles aux Treize-vents](#)

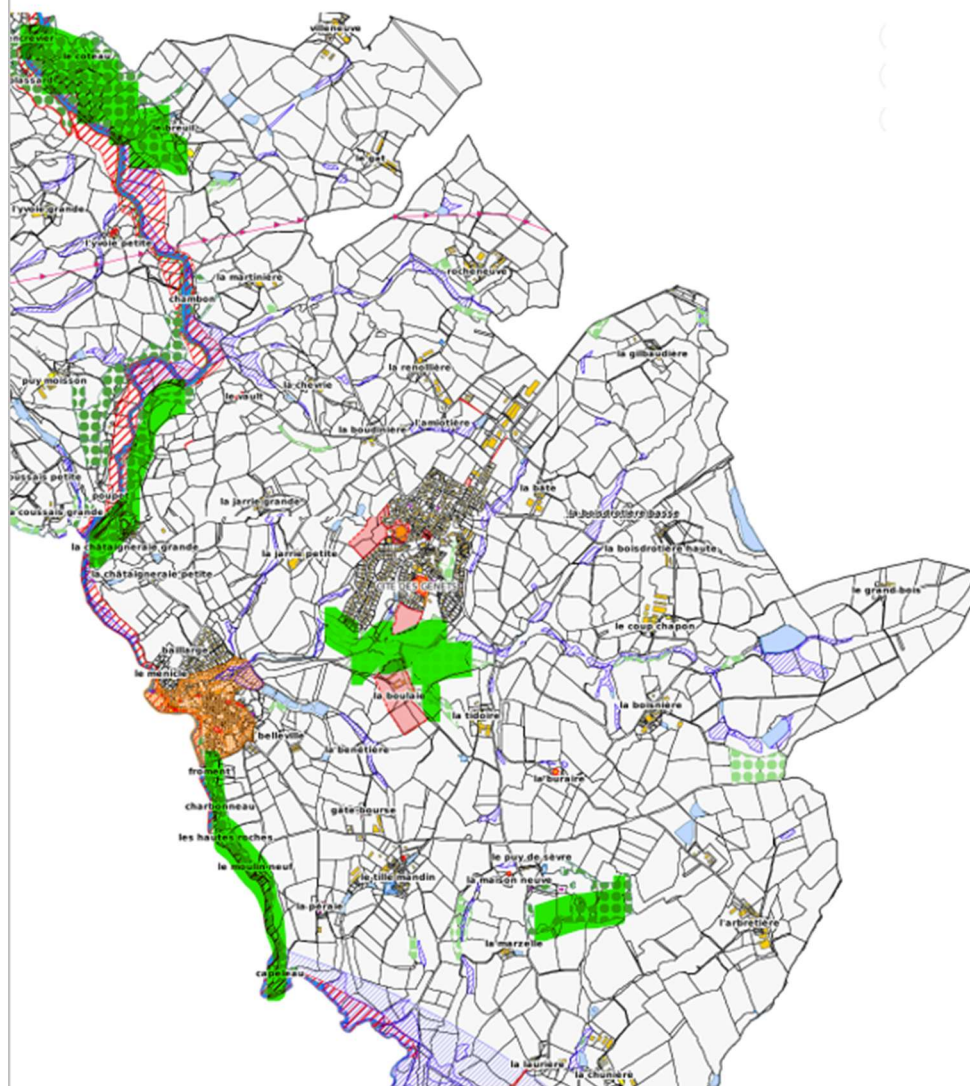
ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR



Reçu en préfecture le 10/09/2026

⁶ **S²LO**

Risque incendie (en vert)



Recensement de la population évacuée vers les lieux d'accueil commun

Date :
Nom du centre d'hébergement :
Nom de l'agent chargé de l'enregistrement :

Nom - Prénom	Nombre de personnes dans le foyer	Adresse habituelle	Téléphones fixes et portables	Date et heure d'accueil	Date et heure de sortie	Observations (santé, autres)	En cas de départ du centre, coordonnées où la personne peut être jointe

Recensement de la population alertée par porte à porte

Date :
Nom du référent en charge de l'alerte :

Nom - Prénom	Nombre de personnes dans le foyer	Adresse	Téléphones fixes et portables	Observations (personnes isolées, fragiles, handicapées, sous assistance respiratoire, autres)	En cas de départ coordonnées où la personne peut être jointe

MAIN COURANTE

MAIRIE DE

:

ALEA / SINISTRE :

N°	DATE	HEURE	ORIGINE	DESTINATAIRE	CORPS DU MESSAGE (ACTIVATION,CONSTATATIONS, DECISIONS, INFORMATIONS, ACTIONS, REACTIONS,...)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MODELE D'ARRETE DE RÉQUISITION

Envoyé en préfecture le 10/09/2026 Reçu en préfecture le 10/09/2026 Publié le ID : 085-218502961-20260908-20260908G01-AR	
---	--

Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : *L'objectif est de démontrer que les 3 conditions de fond légitimant la réquisition existent au moment où le présent arrêté est signé c'est à dire:*

- décrire l'événement qui constitue un trouble à prévenir ou à résoudre (= rappel des faits),*
- décrire rôle de la société à réquisitionner/de la personne à requérir dans le paysage local,*
- décrire les conséquences néfastes d'une absence de réquisition qui constitueront inévitablement des troubles graves à l'ordre public,*
- décrire les missions essentielles à rétablir par le biais de la réquisition,*
- conclure à l'impossibilité de prévenir les troubles à l'ordre public par un autre moyen que la Réquisition*

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible.....,*

Arrête :

Article 1er (qui, quoi) : L'entreprise X est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 (précisions, modalités d'application) : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 (durée) : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour X heures voire jours.

Article 4 (indemnisation) : *[le requis]* sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.
Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 (inexécution) : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 (voies de recours) : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 (notification) : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet .

Article 8 (exécution) : Le directeur général des services et le comptable public (*receveur municipal*) sont chargés, chacun en ce qui les concerne le l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Signé(*maire ou son délégataire*)

EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER SUR LA ROUTE COMMUNALE N°

(NATIONALE ET DEPARTEMENTALE EN AGGLOMERATION, CHEMIN RURAL, PLACE)

Le Maire de.....,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'effondrement de terrain survenu le.....

Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechniqueen date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie (communale, départementale.....) N°.....est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/Monsieur le Commissaire de Police
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Infrastructures Routières et Maritimes
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait àle.....

Le Maire